

Chapitre 1

Pourquoi les chaînes de valeur régionales sont importantes pour la reprise économique en Afrique

Ce chapitre appelle les responsables politiques africains à soutenir l'essor de chaînes de valeur régionales afin d'accélérer la transformation productive du continent et créer des emplois de qualité. L'analyse commence par justifier la nécessité de repenser la participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales pour accroître la production locale et rattraper le rythme de la reprise économique mondiale post-pandémie. Elle souligne ensuite le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine pour consolider les chaînes de valeur régionales, tout en mettant en lumière les principaux obstacles à leur développement et les menaces qu'elles représentent pour le développement durable. Le chapitre se conclut en identifiant trois tendances, renforcées par la crise du coronavirus, à intégrer dans les politiques publiques de soutien aux chaînes de valeur régionales : l'évolution du paysage de l'investissement, la transformation digitale de l'Afrique et l'élan mondial en faveur de la durabilité.

BRIEF EN

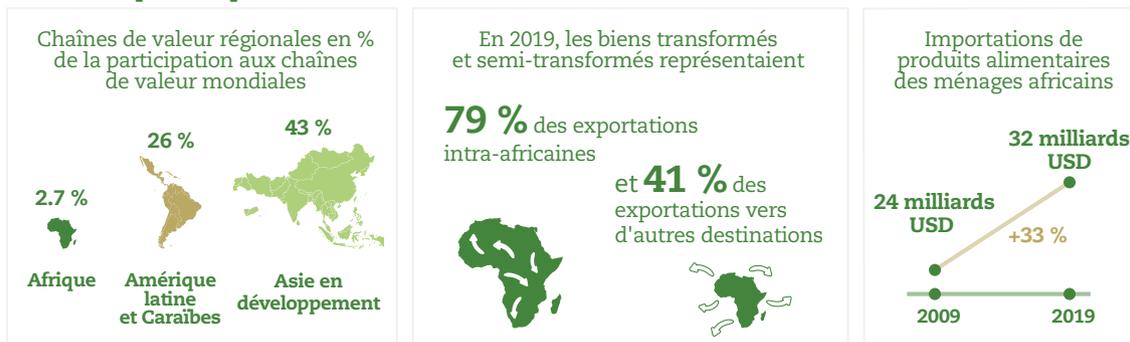
Le renforcement de la production locale à travers des chaînes de valeur régionales sera la clé du rebond économique de l'Afrique après les chocs infligés par la pandémie de COVID-19. La Zone de libre-échange continentale africaine peut contribuer à l'essor de ces chaînes de valeur régionales en s'attaquant aux coûts des échanges intra-africains, aux obstacles à l'investissement et à l'absence de compétitivité. Le niveau d'intensité manufacturière des exportations intra-africaines est deux fois supérieur à celui des exportations du continent vers le reste du monde. Cependant, les exportations intra-africaines ne représentent que 15 % du total des exportations de l'Afrique et doivent être davantage développées.

La constitution de chaînes de valeur régionales exige de bien connaître les risques et de s'adapter aux nouvelles tendances. Pour renforcer leur production, les pays d'Afrique sont confrontés à des problèmes de résilience économique et de durabilité sociale et environnementale. Les responsables politiques doivent tenir compte de ces aspects en plus des trois tendances auxquelles la crise du COVID-19 a donné un coup d'accélérateur :

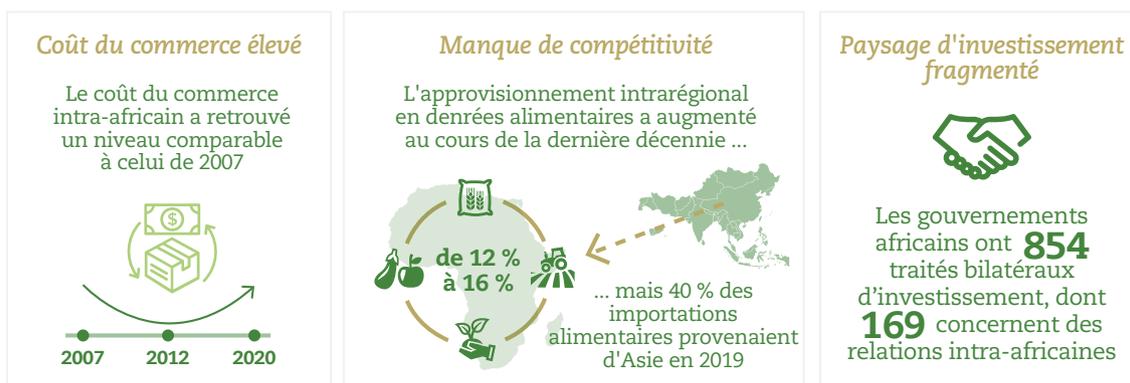
- l'évolution du paysage mondial de l'investissement nécessite une coordination à l'échelle du continent afin d'accroître son attractivité aux yeux des investisseurs, en particulier intrarégionaux ;
- la transformation digitale peut favoriser l'essor des chaînes de valeur régionales mais également augmenter les risques d'exclusion et d'inégalité ;
- l'élan mondial en faveur de la durabilité ouvre de nouveaux débouchés et de nouvelles perspectives de financement pour des chaînes de valeur plus inclusives et respectueuses de l'environnement.

Pourquoi les chaînes de valeur régionales sont importantes pour la reprise économique en Afrique

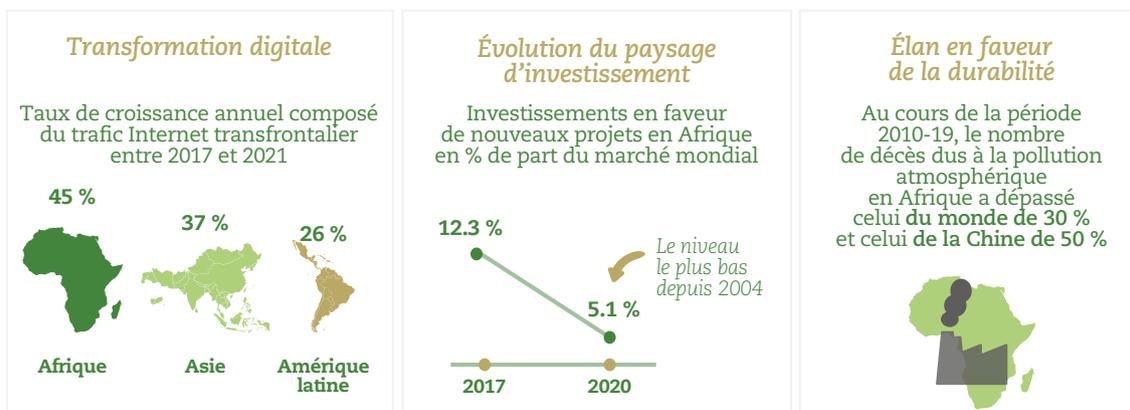
La ZLECAf peut accélérer la transformation productive de l'Afrique et la reprise durable après la pandémie de COVID-19



Le coût du commerce intra-africain, le manque de compétitivité et les freins à l'investissement ralentissent l'essor des chaînes de valeur régionales

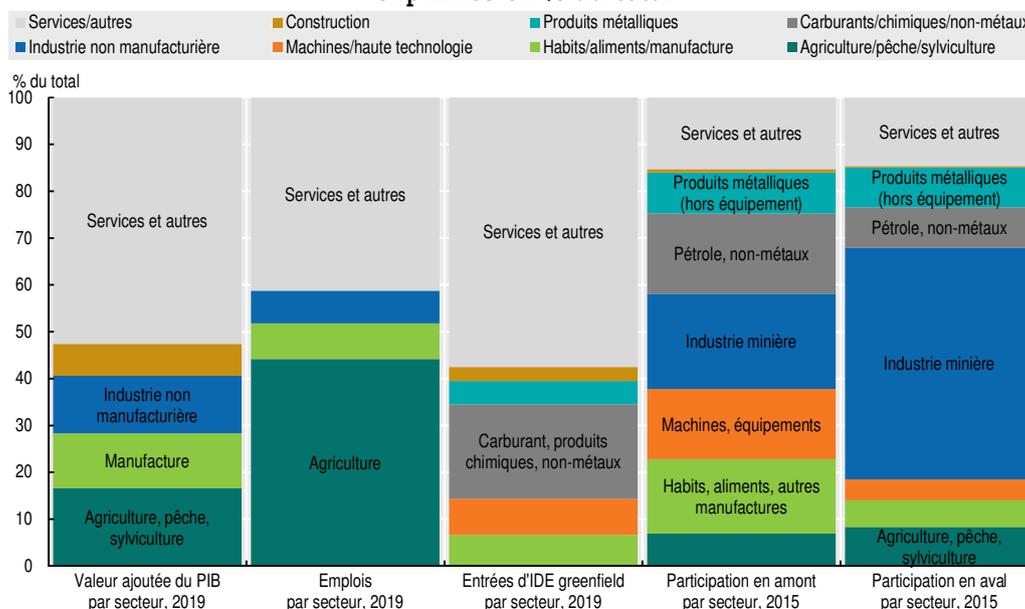


Les décideurs doivent tirer parti des nouvelles tendances mondiales



Profil continental de l'Afrique

Graphique 1.1. Profils économiques et commerciaux de l'Afrique, exprimés en % du total

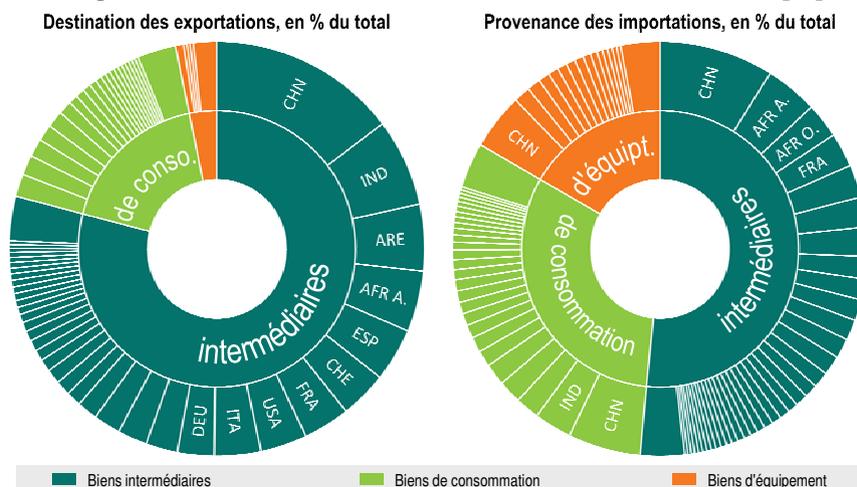


Note : PIB : produit intérieur brut ; IDE : investissement direct étranger. Les différentes sources de données n'utilisent pas les mêmes définitions pour les secteurs économiques, les produits de base ou les activités. Les codes couleur permettent néanmoins de matérialiser les domaines de convergence entre bases de données.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2020), *Rapport sur le développement dans le monde 2020, base de données sur les CVM*, www.worldbank.org/en/publication/wdr2020/brief/world-development-report-2020-data ; fDi Markets (2021), *fDi Markets (base de données)*, www.fdiintelligence.com/fdi-markets ; et Banque mondiale (2021a), *Indicateurs du développement dans le monde (base de données)*, <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934299612>

Graphique 1.2. Principaux partenaires commerciaux de l'Afrique, ventilés par échanges de biens intermédiaires, de consommation et d'équipement



Note : Les pays partenaires sont identifiés par leurs codes ISO à trois lettres. Les pays d'Afrique sont regroupés selon les cinq sous-régions définies par l'Union africaine : AFR C. = Afrique centrale ; AFR E. = Afrique de l'Est ; AFR N. = Afrique du Nord ; AFR A. = Afrique australe ; AFR O. = Afrique de l'Ouest. Le commerce au sein de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) n'est pas pris en compte.

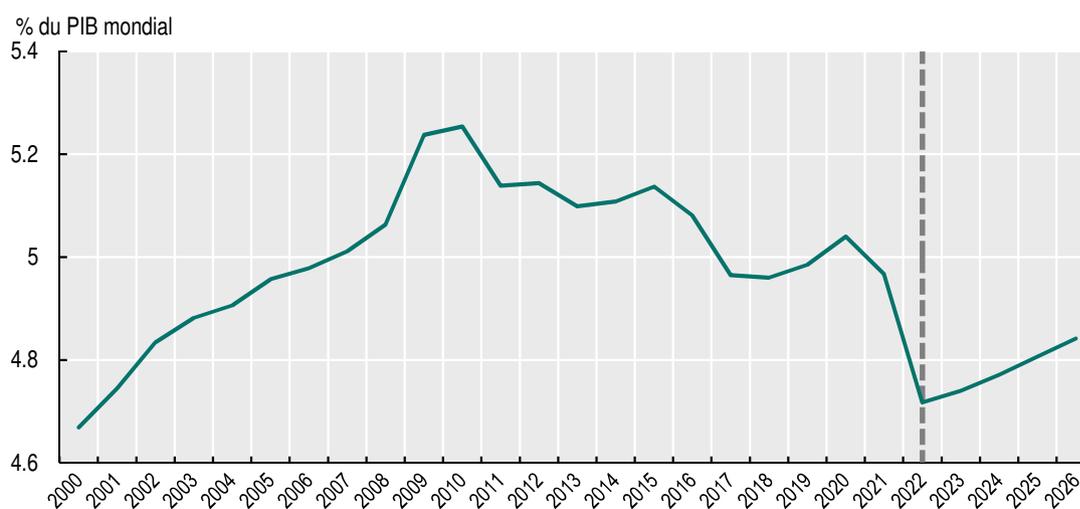
Source : Calculs des auteurs d'après CEPII (2021), BACI (base de données), www.cepii.fr/cepii/fr/bdd_modele/presentation.asp?id=37.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934299631>

L'Afrique risque d'être distancée par l'économie mondiale

La pandémie de COVID-19 freine la convergence économique de l'Afrique avec l'économie mondiale. La croissance économique africaine atteindra 3.9 % en 2022, soit un point de pourcentage de moins que le taux de croissance du reste du monde, qui s'élève à 4.9 %. En 2022, la part de la production du continent dans le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait tomber à 4.7 %, le niveau le plus bas depuis 2002. Cette évolution marque l'interruption du processus de convergence du continent qui était en cours : entre 2000 et 2010, la part de l'Afrique dans la production mondiale n'a cessé d'augmenter, passant de 4.7 à 5.3 % (graphique 1.3).

Graphique 1.3. Part de la production de l'Afrique dans le PIB mondial, 2000-26



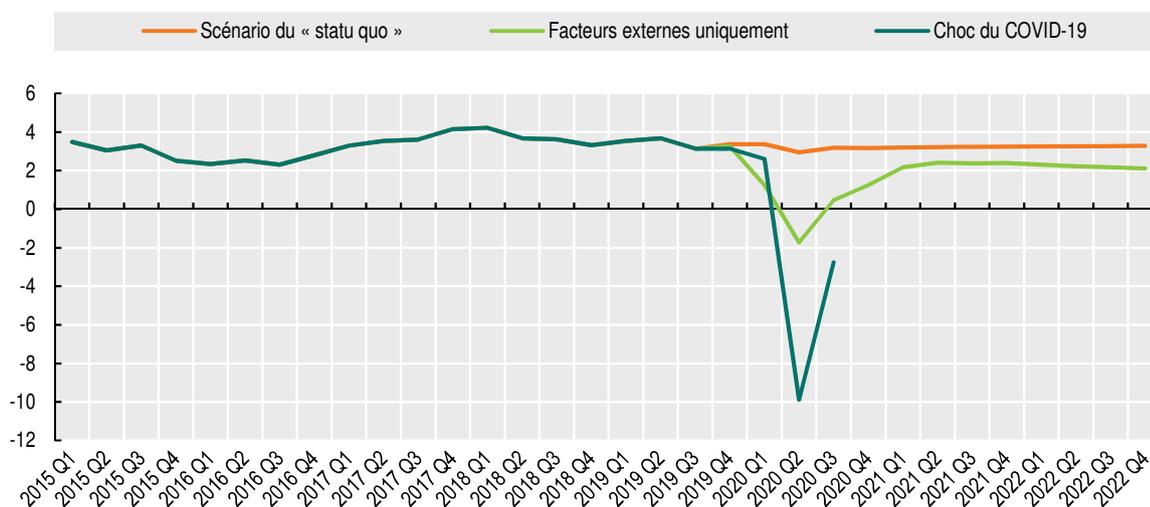
Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2021a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), prévisions d'octobre 2021, <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2021/October>.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299650>

Plus que jamais, l'Afrique doit s'attaquer aux freins à la production intérieure

Les efforts consentis pour surmonter la crise sanitaire, accélérer les campagnes de vaccination et lever les obstacles à la production africaine seront déterminants pour assurer une reprise à court terme. Les facteurs intérieurs – dont les indispensables mesures de distanciation sociale et les inévitables perturbations de la production locale – expliquent les deux tiers (64 %) du déficit de croissance dans un échantillon de dix pays africains (graphique 1.4). Ces résultats soulignent l'importance stratégique de la demande intérieure et de la production locale pour la croissance de l'Afrique, comme le démontrait la première édition de ce rapport (CUA/OCDE, 2018). La reprise du mouvement de convergence économique nécessitera d'endiguer la pandémie et d'accélérer le déploiement de la vaccination sur le continent (ailleurs dans le monde, des campagnes massives de vaccination ont favorisé le redémarrage de l'activité). Au 19 octobre 2021, 5 % seulement de la population africaine était pleinement vaccinée, alors que le continent représente 18 % environ de la population mondiale (Mathieu et al., 2021).

Graphique 1.4. Croissance du PIB réel dans dix pays d'Afrique, 2015-22



Note : Les dix pays pour lesquels les données trimestrielles disponibles ont permis d'élaborer ce graphique sont l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Maroc, Maurice, la Namibie et la Tunisie ; les données ont été ajustées en fonction du poids respectif de chaque pays dans le PIB du continent. Le graphique compare trois scénarios de croissance trimestrielle pour ces pays : i) la croissance du PIB originellement prévue jusqu'au quatrième trimestre de 2022, sans tenir compte de l'impact économique du COVID-19 (scénario du « statu quo ») ; ii) la croissance du PIB jusqu'au quatrième trimestre de 2022, en fonction uniquement des prévisions de la croissance mondiale (scénario des « contributions des effets extérieurs »), basée sur les prévisions de l'OCDE pour la Chine, l'Union européenne et les États-Unis ; et iii) la croissance effective du PIB jusqu'à la publication des dernières données disponibles au troisième trimestre de 2020 (scénario du « choc lié au COVID-19 »).

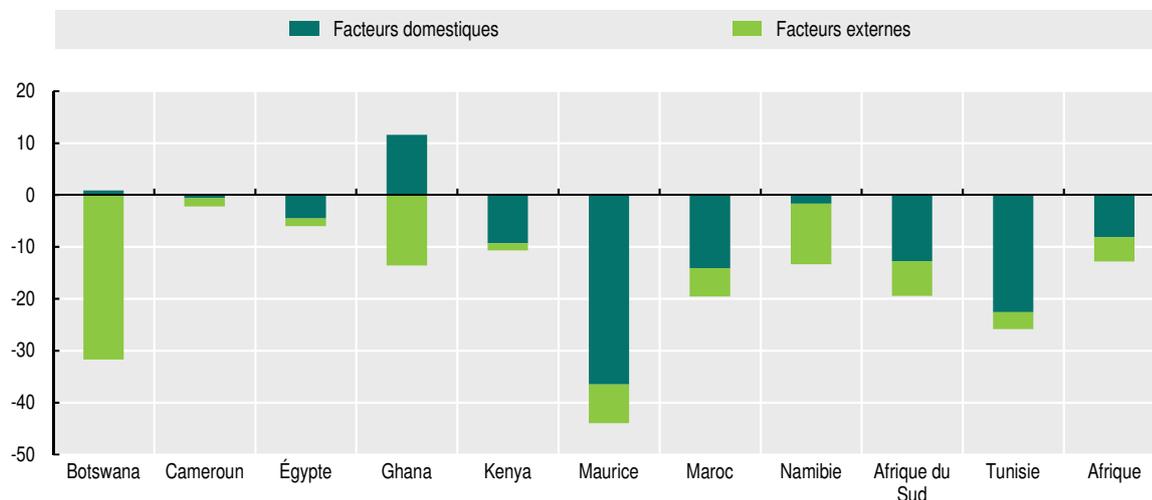
Source : Calculs des auteurs d'après le modèle vectoriel autorégressif global pour l'Afrique conçu pour ce rapport (voir l'annexe 1.A1 pour plus d'informations).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299669>

La reprise mondiale stimulera la croissance de l'Afrique à condition que les politiques intérieures lèvent les freins à la production locale. La reprise en Chine, en Europe et aux États-Unis peut aider l'Afrique à atteindre un taux de croissance de 2,25 % en 2022, selon nos prévisions pour dix pays africains. Pour autant, ces prévisions sont inférieures d'un point de pourcentage à celles établies avant la pandémie, qui tablaient sur un taux de 3,25 % (graphique 1.4). Des politiques intérieures complémentaires, y compris concernant des solutions visant à augmenter la production domestique et à restaurer la compétitivité des exportations aux échelles régionales et mondiales, sont cruciales pour atteindre le taux de croissance de 3,55 % attendu en 2022.

L'importance relative des facteurs domestiques et externes sur le déficit de croissance varie selon les pays. En Afrique du Sud, au Cameroun, en Égypte, au Kenya, au Maroc, à Maurice, en Namibie et en Tunisie, les facteurs domestiques ont représenté en moyenne 66 % du déficit de croissance au deuxième trimestre de 2020. Inversement, ils ont été source de croissance du PIB au Botswana et au Ghana, alors que les facteurs externes étaient responsables d'une baisse de l'activité économique (graphique 1.5). Ces deux pays pourraient se redresser plus rapidement, puisque les facteurs externes renouent avec leurs niveaux pré-pandémie – à condition de maintenir un contexte domestique favorable.

Graphique 1.5. Impact de la pandémie de COVID-19 sur le déficit de croissance dans dix pays d'Afrique, par facteurs domestiques et externes, deuxième trimestre de 2020

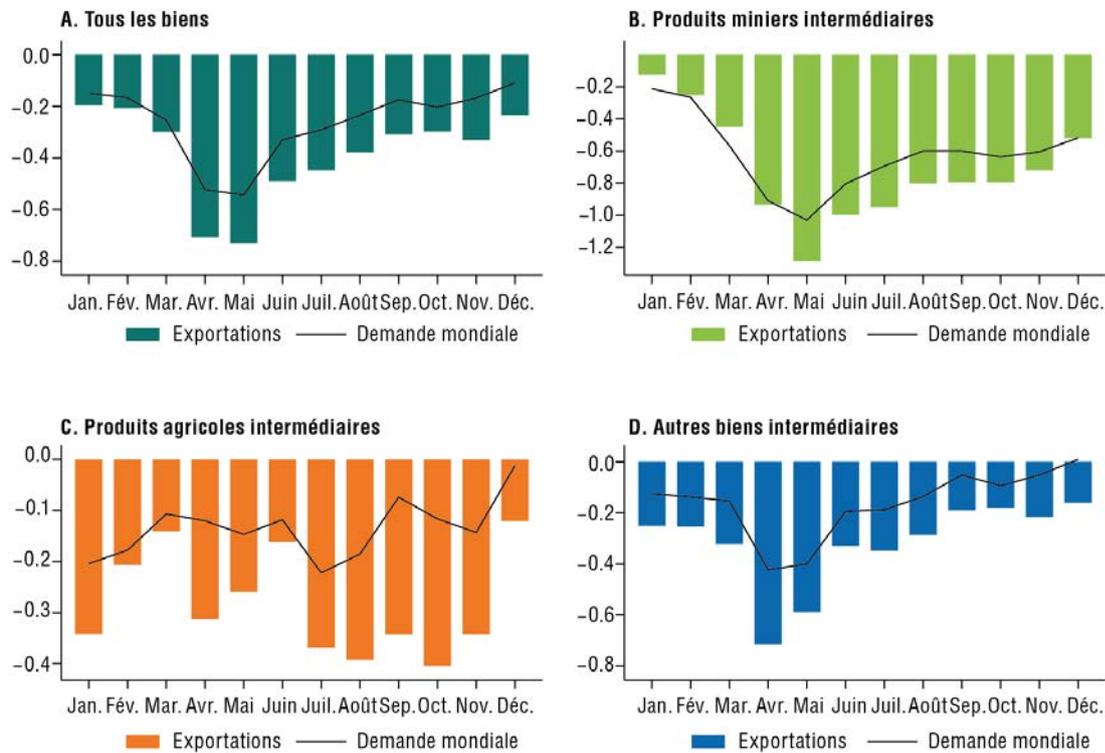


Source : Calculs des auteurs d'après le modèle vectoriel autorégressif global pour l'Afrique conçu pour ce rapport (annexe 1.A1). StatLink <https://doi.org/10.1787/888934299688>

Les exportations africaines ne suivent pas la reprise de la demande mondiale. Les données relatives aux échanges bilatéraux de 49 pays d'Afrique montrent que la demande mondiale pour leurs produits d'exportation a connu un sérieux ralentissement au deuxième trimestre de 2020 (graphique 1.6.A). Alors que la demande mondiale a rebondi au second semestre de 2020, les exportations africaines ont été distancées. Les produits miniers intermédiaires, qui représentaient 33,9 % des exportations totales de l'Afrique en 2019, illustrent cette tendance (graphique 1.6.B). Ils ont fait face à la plus forte baisse parmi toutes les catégories de biens jusqu'en mai 2020. Avec le redressement des cours internationaux des produits miniers et des matières premières, ils ont rebondi depuis, mais à un rythme moins soutenu. L'évolution observée pendant le ralentissement de l'économie mondiale en 2020 traduit l'exposition du secteur extractif africain aux chocs exogènes. D'autres biens intermédiaires ont eu encore plus de mal à suivre le rythme de la demande mondiale (graphique 1.6.D), notamment les biens agricoles (graphique 1.6.C).

Les pays africains risquent de perdre des parts de marché dans les réseaux mondiaux de production au profit de régions comme l'Amérique latine et Caraïbes. L'Afrique et la région Amérique latine et Caraïbes (ALC) représentent chacune environ 2 % des importations de l'Europe et des États-Unis. Mais, par rapport à l'ALC, les exportations de l'Afrique vers l'Union européenne (UE) et les États-Unis marquent le pas depuis 2020 sans signe de redressement. Les exportations de l'ALC vers l'UE et les États-Unis ont connu une reprise en V, avec un recul de 1,3 point de pourcentage en mai 2020 par rapport à mai 2019 mais un rattrapage en septembre 2020 du niveau de septembre 2019. À l'inverse, les exportations de l'Afrique vers l'UE et les États-Unis étaient déjà inférieures à leur niveau de l'année précédente au premier trimestre de 2020. La pandémie n'a fait qu'accentuer cette tendance, avec un repli d'environ -0,5 point de pourcentage, stable jusqu'à la fin de 2020 et aucun signe de redressement (graphique 1.7).

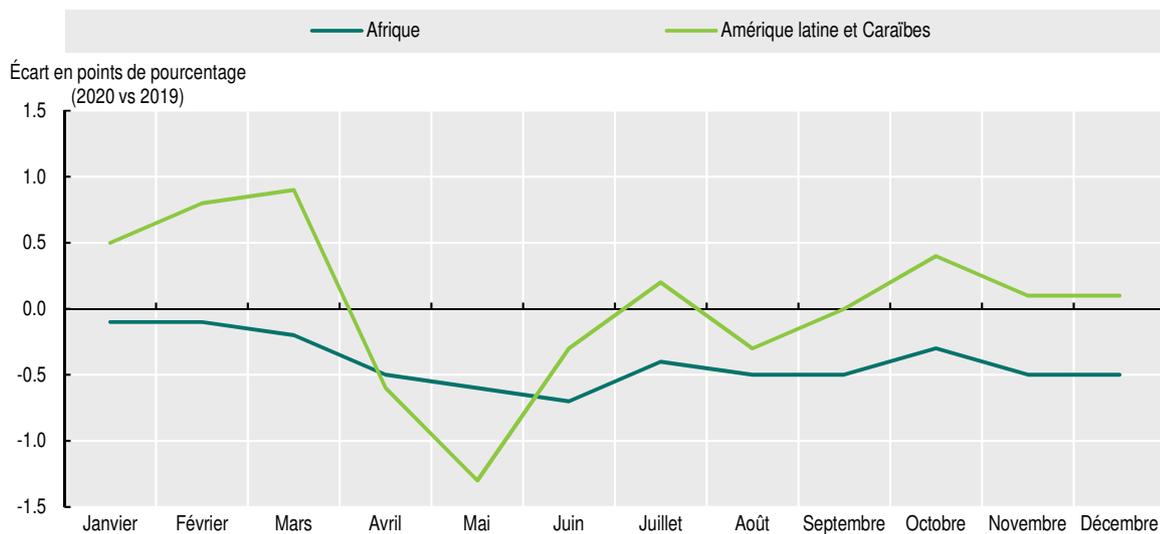
Graphique 1.6. Croissance des exportations vs croissance de la demande mondiale, Afrique, 2019-20



Note : Ce graphique compare les exportations mensuelles de 2020 aux exportations de 2019 aux mêmes mois.

Source : Calculs des auteurs d'après Nations Unies (2021), UN COMTRADE (base de données), <https://comtrade.un.org/>. StatLink <https://doi.org/10.1787/888934299707>

Graphique 1.7. Évolution de la part des importations de l'Union européenne et des Etats-Unis en provenance d'Afrique et de l'ALC, 2020 vs 2019



Note : Ce graphique compare la part des importations mensuelles de l'UE et des US en provenance de l'Afrique (respectivement de l'ALC) en 2020 à la part des importations de 2019 aux mêmes mois.

Source : Calculs des auteurs d'après les données mensuelles sur le commerce des Nations Unies (2021), UN COMTRADE (base de données), <https://comtrade.un.org/>.

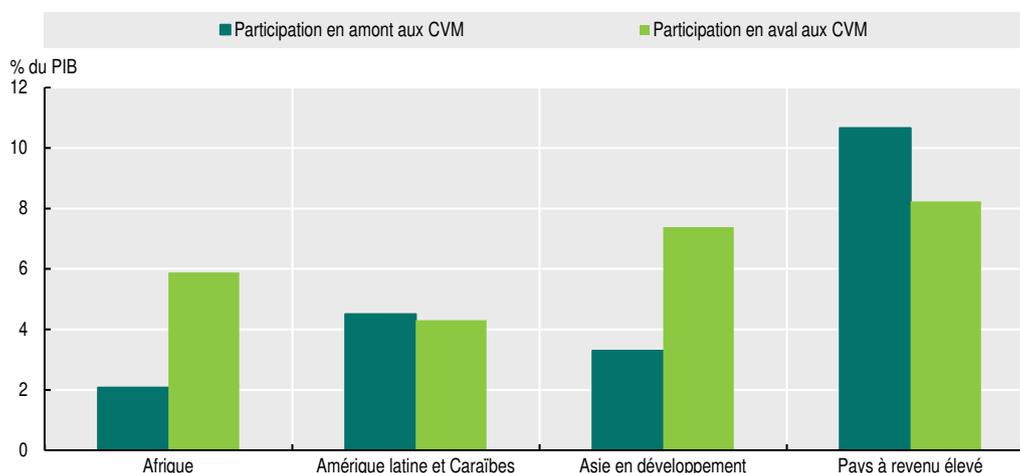
StatLink <https://doi.org/10.1787/888934299726>

La levée des freins à la production locale sera déterminante pour accélérer la reprise économique de l'Afrique, faire reculer la pauvreté et créer des emplois. L'analyse de ce rapport, qui s'appuie sur les enquêtes de conjoncture de la Banque mondiale au cours du premier mois de la pandémie de COVID-19 montre que les exportateurs africains étaient plus susceptibles de fermer temporairement leur entreprise et de subir une baisse de la fourniture d'intrants et de la demande pour leurs biens et leurs services (Banque mondiale, 2021b). En outre, le recours limité aux technologies de production empêche les exportations africaines de produits agricoles et autres biens intermédiaires de suivre le rythme du redémarrage de la demande mondiale (graphiques 1.6.C et 1.6.D). Ainsi, bon nombre d'exportateurs africains de produits agricoles n'avaient pas les capacités de production ni de chaînes d'approvisionnement pour gérer la désorganisation des échanges et respecter le durcissement des normes sanitaires et phytosanitaires par les importateurs pendant la crise. Enfin, le nombre de personnes extrêmement pauvres a probablement augmenté d'au moins 34 millions pour la seule année 2020 (Lakner et al., 2021). Pour créer des emplois de qualité et faire reculer la pauvreté, la transformation productive en Afrique apparaît plus importante que jamais, en particulier face à la diminution des dépenses sociales (CUA/OCDE, 2019).

La participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales n'a pas engendré une transformation productive créatrice d'emplois

Les modes actuels de participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales (CVM) n'ont pas été propices à une transformation productive à même d'accélérer la reprise économique et de créer des emplois. La participation en aval (part des intrants exportés utilisés dans la production d'autres pays) représente quasiment 6 % du PIB de l'Afrique, principalement du fait des exportations de ressources naturelles brutes et de produits agricoles (comme le cacao non transformé) dont les traitements successifs interviendront dans les pays partenaires (graphique 1.8). Inversement, la participation en amont (utilisation d'intrants venus de l'étranger dans l'activité locale de transformation, comme dans l'industrie de l'habillement à Maurice qui s'approvisionne en tissus en Asie) ne représente que 2 % du PIB africain. Résultat, la participation en aval est trois fois supérieure à la participation en amont – un ratio considérablement plus élevé que dans les autres régions du monde.

Graphique 1.8. Participation en amont et en aval de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales, 2019

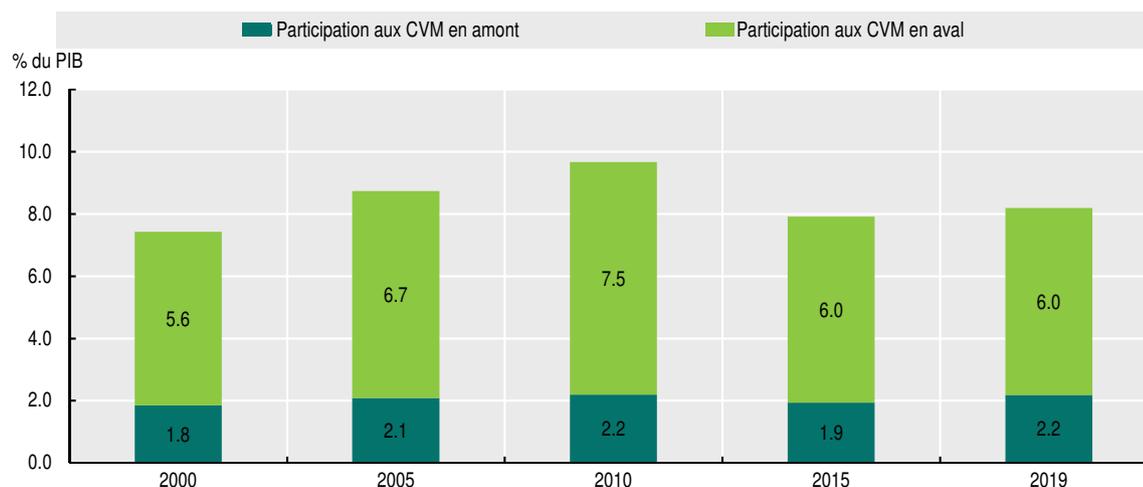


Notes : La participation aux CVM en aval se réfère à la valeur totale des exportations nationales incluses dans les exportations étrangères. La participation aux CVM en amont se réfère à la valeur ajoutée étrangère totale intégrée aux exportations nationales. Source : Calculs des auteurs d'après Casella et al. (2019), UNCTAD-Eora Global Value Chain Database, <https://worldmrio.com/unctadgvc/>.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299745>

Les modalités de participation de l’Afrique aux CVM demeurent inchangées depuis 20 ans. Depuis le début des années 2000, les liens en amont de l’Afrique, ténus, ressortent en moyenne à 2 % tandis que les liens en aval se sont maintenus autour de 6.3 % (graphique 1.9). Cette stagnation appelle à repenser les stratégies d’intégration en vue de tirer un meilleur parti de la participation aux CVM et d’accélérer la transformation productive. Plus qu’avec la participation en aval, la participation en amont permet aux entreprises locales de développer des capacités de production essentielles et d’acquérir une connaissance des marchés étrangers et, ce faisant, d’améliorer leur compétitivité et de progresser dans les chaînes de valeur.

Graphique 1.9. Participation en amont et en aval de l’Afrique dans les chaînes de valeur mondiales, 2000-19



Notes : La participation aux CVM en aval se réfère à la valeur totale des exportations nationales incluses dans les exportations étrangères. La participation aux CVM en amont se réfère à la valeur ajoutée étrangère totale intégrée aux exportations nationales.

Source : Calculs des auteurs d’après Casella et al. (2019), UNCTAD-Eora Global Value Chain Database, <https://worldmrio.com/unctadgvc/>.

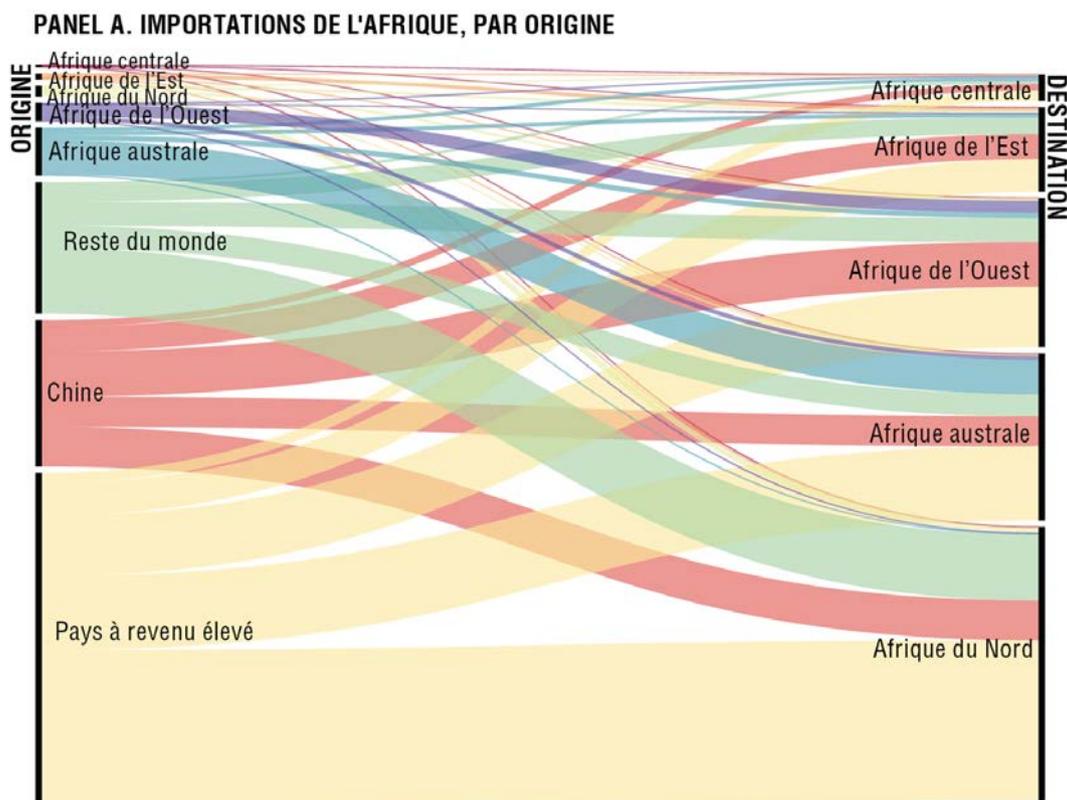
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299764>

L’intégration de l’Afrique dans les chaînes de valeur mondiales n’a pas vraiment rimé avec création d’emplois de qualité et valorisation sociale. D’une manière générale, une augmentation de 1 % de la participation aux CVM est estimée entraîner une augmentation du revenu par habitant supérieure à 1 %, cette hausse étant plus importante dans le cas de la participation en amont (Banque mondiale, 2020a). Néanmoins, dans les pays africains, l’emploi dans les chaînes de valeur manufacturières mondiales est à la traîne par rapport aux pays de comparaison, du fait essentiellement d’une faible compétitivité (Pahl et al., 2019). Des quatre pays africains étudiés¹ (Afrique du Sud, Éthiopie, Kenya et Sénégal), seule l’Éthiopie affiche une croissance de l’emploi grâce à une demande mondiale plus soutenue pour les produits finis textiles. Pour autant, les chaînes de valeur plus intensives en main-d’œuvre et façonnées par les acheteurs, comme l’habillement et le textile, n’offrent guère de perspectives de valorisation et de développement de long terme, d’où des inquiétudes quant à la qualité des emplois et des investissements « sans attaches » (Gereffi et Luo, 2014). L’intégration du Lesotho dans le secteur mondial du vêtement à la fin des années 1990 a créé plus de 50 000 emplois industriels – absorbant jusqu’à 10 % de la main-d’œuvre du pays. Mais la fin des préférences commerciales dont bénéficiaient les importations du pays sur le marché américain a entraîné une baisse brutale de l’activité (Fernandes et al., 2019).

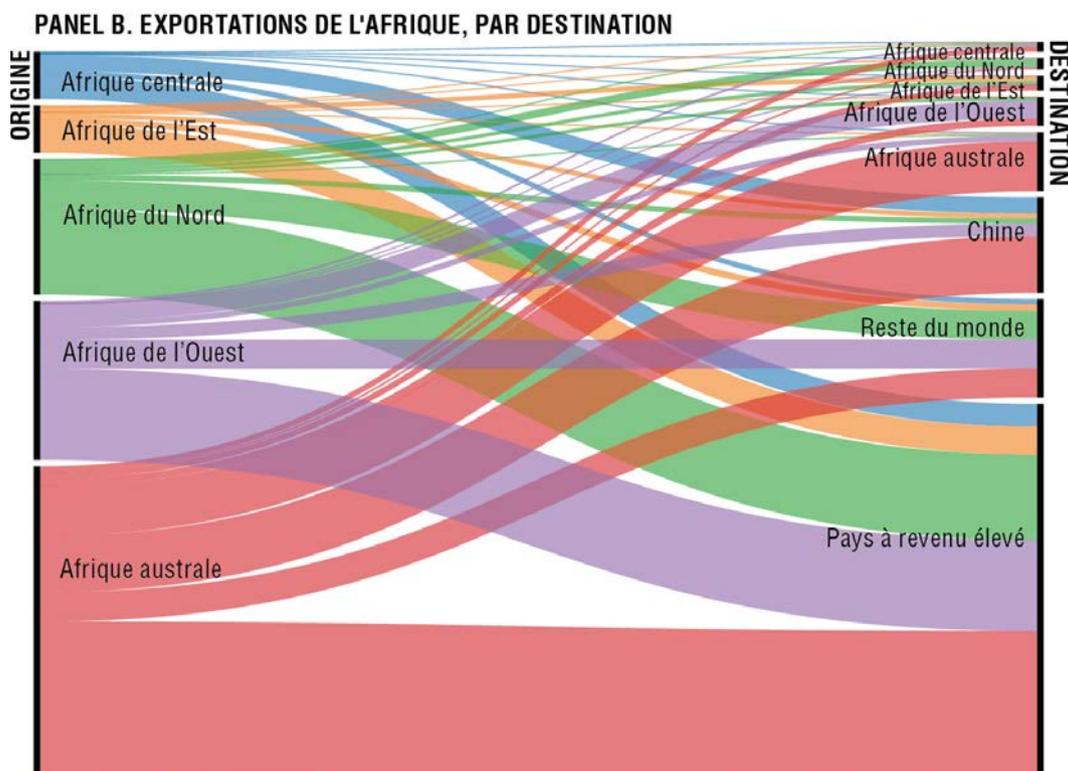
L'intégration des économies africaines se fait essentiellement dans les réseaux mondiaux de production en dehors du continent, où la progression dans les chaînes de valeur est difficile. Les régions d'Afrique s'approvisionnent en grande partie auprès de leurs partenaires commerciaux traditionnels (pays de l'OCDE, dont les membres de l'UE, et États-Unis), qui sont également un important débouché pour leurs exportations de biens intermédiaires (graphique 1.10). D'une manière générale, les profonds écarts de productivité entre entreprises africaines, l'application de normes d'importation plus strictes pour les produits et la qualité des procédés et des coûts du commerce supérieurs ont restreint les capacités de l'Afrique à progresser dans les chaînes de valeur mondiales. Cette capacité de progression dépend de plusieurs facteurs, propres à chaque chaîne de valeur – notamment ses structures de gouvernance et son ancrage dans l'économie locale.

L'intégration récente dans les réseaux de production d'Asie de l'Est n'a pas aidé l'Afrique à diversifier ou améliorer ses capacités de production. Avec le déplacement du centre de la production mondiale vers l'Asie de l'Est, la Chine et l'Inde font partie des plus importants partenaires commerciaux de l'Afrique, absorbant respectivement 15 et 6 % des exportations totales du continent en 2020 (CUA, 2020). En dépit d'une augmentation des flux commerciaux au sein des CVM, les producteurs africains continuent surtout d'approvisionner les chaînes de valeur asiatiques en matières premières et produits à faible valeur ajoutée n'exigeant que peu de compétences qualifiées (Tang et al., 2021). Les matières premières non transformées et les produits agricoles représentent respectivement 84 et 72 % des exportations africaines vers la Chine et l'Inde.

Graphique 1.10. Commerce d'intrants intermédiaires par partenaire de l'Afrique, 2019 (milliards USD)



Graphique 1.10. Commerce d'intrants intermédiaires par partenaire de l'Afrique, 2019 (milliards USD) (suite)



Note : Les chiffres ne comprennent pas les échanges d'hydrocarbures (chapitre 27 du Système harmonisé).

Source : Calculs des auteurs d'après Nations Unies (2021), UN COMTRADE (base de données), <https://comtrade.un.org/>.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299783>

Le développement de chaînes de valeur régionales va accélérer la transformation productive de l'Afrique

La constitution de nouvelles chaînes de valeur régionales peut étayer la participation actuelle du continent aux chaînes de valeur mondiales. Les marchés mondiaux conservent toute leur importance pour la transformation productive du continent, en lui donnant accès à des intrants de meilleure qualité et des perspectives d'amélioration. Le Maroc et l'Afrique du Sud ont réussi à faire monter en gamme leur filière automobile pour approvisionner des marchés, notamment européens, où la concurrence est féroce. Mais la constitution de chaînes de valeur régionales peut se révéler être une stratégie intéressante pour pénétrer peu à peu des chaînes de valeur mondiales hautement concurrentielles. Actuellement, les pays d'Afrique n'importent que 15 % de leurs biens intermédiaires auprès de fournisseurs du continent, à comparer au taux de 22 % en Asie du Sud-Est (CUA/OCDE, 2019). De toutes les régions d'Afrique, seule l'Afrique australe affiche un taux important de circulation intrarégionale des importations et des exportations.

L'activité régionale de transformation ouvre des perspectives de valeur ajoutée pour les matières premières et les produits agricoles de l'Afrique mais également pour augmenter la participation en amont aux chaînes de valeur mondiales. Les produits finis et semi-finis représentaient 79 % des exportations intra-africaines en 2019, contre 41 % des exportations vers d'autres destinations. Pour satisfaire la demande locale, les producteurs peuvent tirer parti de leur proximité avec les consommateurs finaux pour se

spécialiser dans les segments situés en amont de chaînes de valeur séquentielles (Antràs et de Gortari, 2020). La transformation régionale pour desservir les marchés mondiaux peut également bénéficier de la récente proposition « CVMs au service des PMAs ». Ce dispositif permet à la valeur ajoutée en provenance des pays les moins avancés intégrée dans les exportations des pays africains à revenu intermédiaire de bénéficier d'accords commerciaux préférentiels tels que le programme « Tout sauf les armes » de l'UE (Antimiani et Cernat, 2021).

L'exploitation des complémentarités régionales crée de nouveaux avantages compétitifs pour les pays africains. L'intégration dans les marchés assure la masse critique de consommateurs, de compétences, de fournisseurs et d'autres ressources indispensables pour développer et étendre des secteurs à forte intensité de connaissances que sont notamment l'automobile et l'industrie pharmaceutique. La mise en commun des ressources naturelles essentielles dont disposent les pays d'Afrique peut créer des avantages comparés uniques dans les activités à forte valeur ajoutée, à l'instar de la production de batteries (voir le chapitre 3 sur l'Afrique australe). Les petites économies auraient tout à gagner d'un accès à des marchés plus importants, les nouveaux investissements intra-africains renforçant les capacités productives locales tandis que la spécialisation leur permet de gagner en efficacité. Dans le secteur numérique, par exemple, les start-ups des petites économies africaines peuvent tirer parti de leur accès à des centres de données très performants, concentrés pour la plupart en Afrique du Sud, en Égypte, au Kenya et au Nigéria.

Les marchés régionaux sont plus propices au développement et à la découverte de nouvelles capacités productives. La proximité physique, culturelle et institutionnelle et l'accès à des réseaux de contact existants réduisent les coûts d'expérimentation des entreprises africaines sur les marchés régionaux et continentaux. Les exportations intrarégionales des entreprises africaines sont 4.5 fois plus diversifiées que leurs exportations en dehors de l'Afrique (CUA/OCDE, 2019). Les nouvelles capacités acquises sur les marchés régionaux peuvent les aider à se développer et à améliorer leur taux de survie quand elles abordent des marchés plus exigeants, notamment dans les pays à revenu élevé (Carrère et Strauss-Kahn, 2017).

Les responsables politiques peuvent profiter de la Zone de libre-échange continentale africaine pour développer des chaînes de valeur régionales et bénéficier de leurs retombées

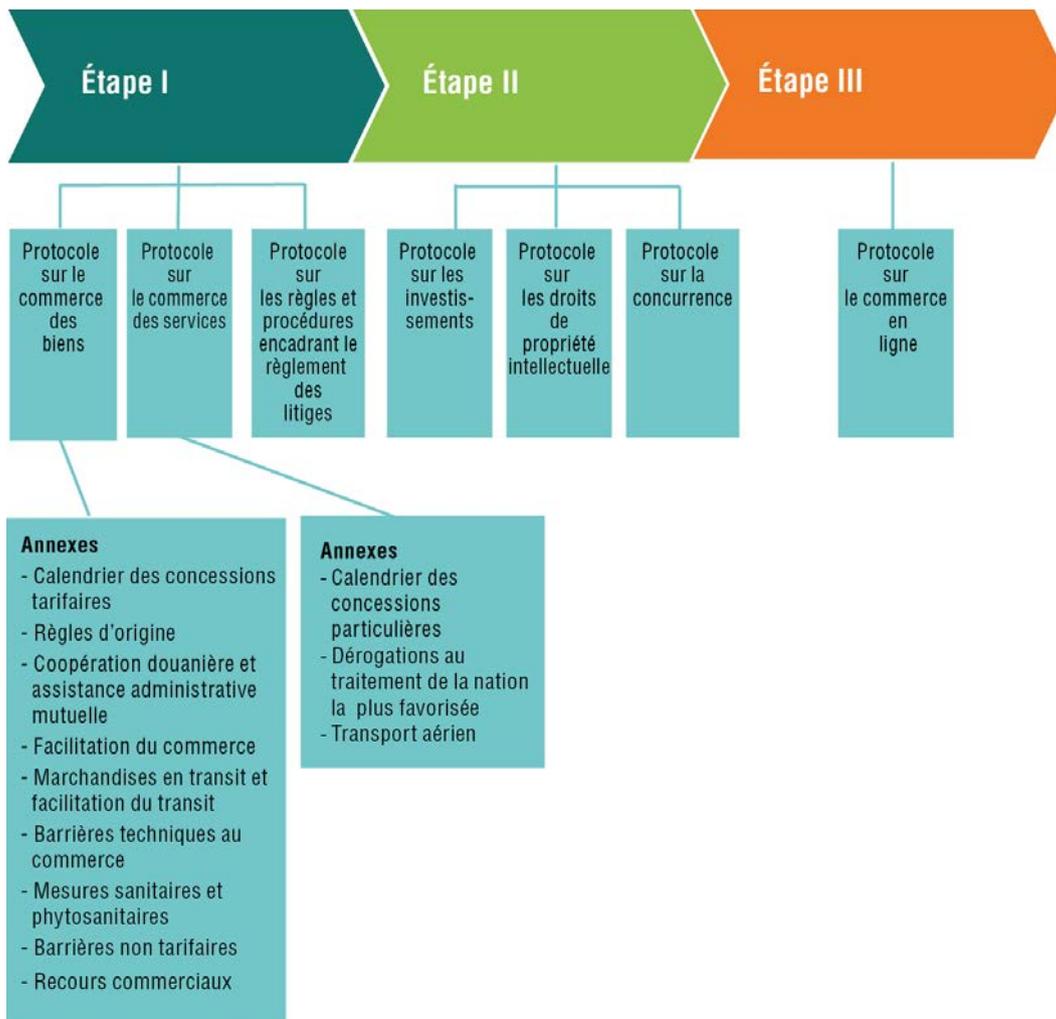
La Zone de libre-échange continentale africaine peut enclencher une dynamique propice aux chaînes de valeur régionales

En élargissant l'accès aux marchés, aux intrants, à la technologie et aux investissements, l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en janvier 2021 ouvre de nouvelles perspectives d'intégration dans des chaînes de valeur régionales. Forte d'une population totale de 1.2 milliard d'individus et d'un PIB combiné supérieur à 3 000 milliards de dollars (USD), la ZLECAf a pour ambition de stimuler le commerce intra-africain. C'est à ce jour l'accord commercial régional le plus abouti d'Afrique, puisqu'il prévoit des engagements importants dans des domaines comme les normes sanitaires et phytosanitaires, les barrières techniques aux échanges, les droits de propriété intellectuelle et les investissements (Banque mondiale, 2020b).

Les négociations portant sur la mise en œuvre de la ZLECAf se déroulent en plusieurs étapes, avec pour finalité d'établir des positions communes sur de multiples aspects de l'intégration régionale. L'étape I couvre les échanges de biens et de services tandis que

l'étape II aborde la question des droits de propriété, d'investissement et de politiques de la concurrence et l'étape III le commerce en ligne (graphique 1.11). En décembre 2020, en réaction à la pandémie de COVID-19, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) a décidé d'accélérer les négociations autour du commerce numérique et fusionné les étapes II et III (UA, 2020).

Graphique 1.11. Principales étapes de négociation pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine



Source : Adaptation des auteurs d'après Signé et van der Ven (2019), *Keys to Success for the AfCFTA Negotiations* et Chidede, T. (2021), "AfCFTA Phase II and III Negotiations – Update".

D'autres initiatives continentales cherchent également à transformer les économies africaines par l'industrialisation et les chaînes de valeur régionales. Ainsi, le déploiement d'infrastructures de qualité sur le continent, le renforcement de la valeur ajoutée des ressources minérales et énergétiques de l'Afrique, la cartographie des chaînes de valeur en Afrique et l'élaboration d'une stratégie automobile pour le continent étaient au cœur de la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les mines, en septembre 2021. Plus récemment, le sommet sur l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique, organisé à Niamey (Niger) du 20 au 24 novembre

2021, a confirmé ces engagements. D'autres initiatives, à l'instar du programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), soutiennent le développement de corridors régionaux stratégiques. Le PIDA, piloté par la Commission de l'UA, la Banque africaine de développement et l'Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), donne la priorité à 69 projets d'infrastructure transfrontaliers dans les secteurs de l'énergie, le transport, les réseaux d'eau et les technologies de l'information et de la communication en vue d'approfondir l'intégration sur le continent (UA/AUDA-NEPAD/BAfD, 2021).

Le choc lié à la pandémie de COVID-19 oblige les entrepreneurs africains à s'adapter, ouvrant de nouvelles perspectives pour s'engager dans des activités à plus grande valeur ajoutée et créer des emplois. Confrontés à la crise du COVID-19, les entrepreneurs africains ont activement recherché de nouveaux débouchés : 53 % des exportateurs participant à l'enquête de la Banque mondiale ont soit ajusté, soit converti leur production ou services – contre 39 % des exportateurs dans les autres pays en développement (Banque mondiale, 2021b). Certaines activités se sont même renforcées pendant la crise et ont contribué à la création d'emplois inclusifs. En Afrique du Sud par exemple, le secteur de la délocalisation des relations commerciales a créé 17 354 emplois en 2020, principalement dans les services vocaux de première ligne pour la vente au détail (28 %), les entreprises de services publics et l'énergie (23 %) et le secteur des télécommunications (19 %). Les jeunes âgés de 18 à 35 ans représentent 87 % de ces nouveaux emplois et les femmes 65 % (BPESA, 2021).

La montée en puissance du régionalisme dans le monde accentue la nécessité de renforcer l'intégration intra-africaine. Les réseaux internationaux d'échanges et de production entre pays voisins se multiplient à mesure qu'ils se réalignent sur la théorie de la gravité du commerce international (encadré 1.1). Cette tendance reflète l'abandon progressif de l'intégration multilatérale née de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au profit d'une balkanisation des accords commerciaux entre blocs géographiques plus restreints. Dans ce contexte, la coordination continentale entre pays africains prend tout son sens, non seulement pour garantir l'accès des producteurs africains aux intrants et aux marchés mais également pour augmenter le pouvoir de négociation collectif des pays africains dans l'économie mondiale.

En Afrique, l'essor des marchés intérieurs renforce la force gravitationnelle en faveur du commerce intracontinental. Les dynamiques de la démographie et de l'urbanisation du continent ouvrent des perspectives pour satisfaire la demande régionale de biens et de services essentiels, en particulier dans l'agroalimentaire, les matériaux de construction, l'industrie vestimentaire et les produits pharmaceutiques. Entre 2009 et 2019 par exemple, les importations vivrières pour la consommation des ménages africains sont passées de 24 à 32 milliards USD. Tandis que l'approvisionnement intrarégional a progressé de 12 à 16 % sur la même période, environ 40 % des importations vivrières enregistrées en 2019 provenaient d'Asie. La progression dans les chaînes de valeur sera vitale pour capter une demande régionale croissante et proposer aux producteurs de nouveaux débouchés. Les chapitres 5 et 7 reviennent sur le potentiel et les politiques connexes de la création de chaînes de valeur dans l'agroalimentaire en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest.

Le développement de chaînes de valeur figure également en bonne place dans les plans nationaux de développement. Un examen des stratégies industrielles actuelles des pays d'Afrique et des communautés économiques régionales révèle d'importants chevauchements dans les secteurs prioritaires (CUA/OCDE, 2019). Un réalignement des intérêts nationaux afin de développer des chaînes de valeur régionales pourrait permettre de mettre en commun les ressources et d'obtenir de meilleurs résultats en

termes de développement que la compétition pour les investissements et les transferts de technologies. Le chapitre 2 tire les enseignements des politiques suivies par les pays d'Afrique.

Encadré 1.1. Le réalignement du commerce mondial en fonction de l'équation gravitationnelle

L'équation de gravité du commerce suggère que le réseau des échanges internationaux est régi par un équilibre entre la force d'attraction de chaque pays (sa « masse » économique relative) et le coût des échanges entre chaque paire de pays (la « distance »). De tout temps, les pays ont commercé avec des destinations lointaines tout en privilégiant les échanges avec leurs voisins. Toutes choses égales par ailleurs, privilégier le commerce avec les pays voisins est susceptible de s'avérer plus avantageux en raison de : i) coûts de transport moindres ; ii) d'une meilleure capacité à se prémunir contre les risques ; iii) de volumes d'échanges potentiellement plus importants ; iv) d'effets de retombées ; et v) de la résilience des relations commerciales sous-tendues par une « volonté politique » commune.

La plupart des pays du Sud, hors Afrique, sont en train de redonner la priorité aux échanges avec leurs voisins, avec une part du commerce intracontinental supérieure ou égale à 50 %. Par exemple, la part des exportations de l'Inde vers l'Asie dans le total de ses exportations est passée d'à peine plus de 20 % en 1949 à 45 % en 2019. Le processus de reconstruction de relations commerciales intracontinentales par le biais de nouvelles infrastructures prend du temps – tout comme la restauration du poids relatif des économies et, partant, de leur attractivité réciproque en tant que marché d'exportation.

Source : Roy, R. (à paraître), "The case for intra-continental trade: The re-orientation of Africa's trade and the twin challenges of development and environment", document de travail pour *Dynamiques du développement en Afrique 2022*.

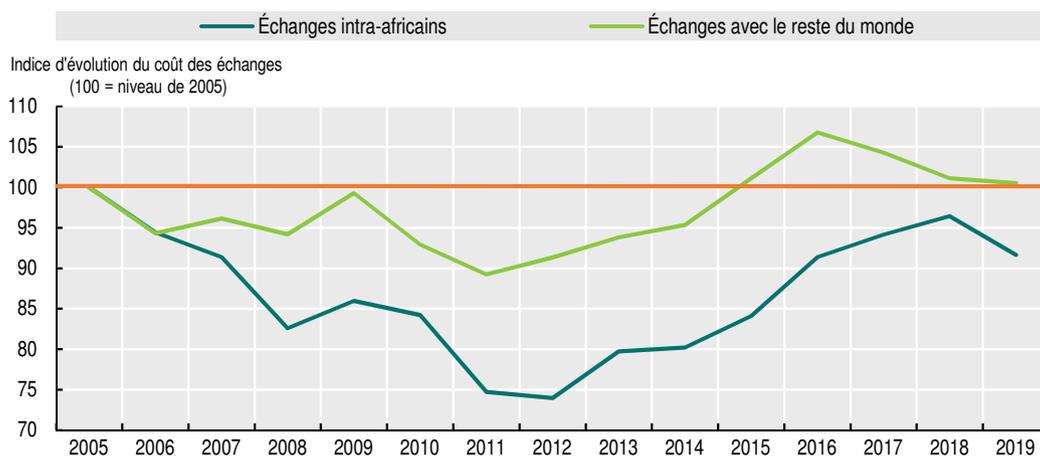
Le coût du commerce intra-africain, le manque de compétitivité et les freins à l'investissement ralentissent l'essor des chaînes de valeur régionales

Le coût élevé du commerce continue d'entraver le développement des chaînes de valeur régionales. À chaque fois qu'un produit franchit une frontière internationale, les coûts, déjà élevés, se cumulent et agissent comme un frein dans les réseaux de production. Ces coûts élevés sont par ailleurs plus pénalisants pour la participation en amont que pour la participation en aval (Antràs et de Gortari, 2020). En recul jusqu'en 2012, les coûts du commerce intra-africain sont repartis à la hausse, avec un niveau actuel pratiquement comparable à celui de 2005 (graphique 1.12). Avec la crise sanitaire, la désorganisation du transport et des déplacements, des politiques commerciales restrictives et une forte incertitude devraient contribuer à renchérir les coûts du commerce mondial (OMC, 2020).

La plupart des entreprises africaines n'ont pas les niveaux de productivité, de compétences et de capacités organisationnelles requis pour exporter directement ou tisser des relations stratégiques avec des multinationales. Les coûts fixes relativement élevés des activités d'exportation et d'importation impliquent un niveau d'efficacité suffisant pour amortir les investissements indispensables à une activité internationale. Les quelques entreprises opérant dans les chaînes de valeur mondiales sont souvent plus anciennes (au moins cinq années d'activité), de plus grande taille (plus de 100 employés) et des filiales locales de multinationales (Abreha et al., 2020). Elles sont rarement profondément ancrées dans l'économie locale, ce qui réduit la possibilité de participation indirecte aux CVM des fournisseurs de deuxième et troisième rangs. Par exemple, 66 % des biens et services

intermédiaires pour les entreprises kényanes bénéficiaires d'investissements directs étrangers (IDE) sont importés, contre 25 % au Viet Nam (Newman et al., 2019).

Graphique 1.12. Afrique : évolution du coût des échanges intra-africains et avec le reste du monde, 2005-19



Source : Calculs des auteurs d'après ESCAP/Banque mondiale (2021), ESCAP-World Bank Trade Cost Database, www.unescap.org/resources/escap-world-bank-trade-cost-database.
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299802>

Le renforcement de la gouvernance économique est crucial pour attirer des entreprises chefs de file vers les réseaux internationaux de production. Une gouvernance économique solide réduit les risques et les incertitudes pour les multinationales opérant à l'étranger, qui représentent près d'un tiers de la production mondiale et deux tiers des exportations dans le monde (Cadestin et al., 2021). Des enquêtes récentes montrent qu'au moment de décider de leurs implantations à l'étranger, les multinationales privilégient certains aspects de la gouvernance économique, notamment la stabilité politique et macroéconomique (Banque mondiale, 2020a et OCDE, 2021a). En outre, pour déléguer une partie de leur production à une autre entité, elles vérifient les capacités à faire appliquer les contrats et d'autres instruments juridiques garantis par des institutions officielles. Il s'agit notamment des droits de propriété intellectuelle et de l'État de droit, dans la mesure où une production internationale n'implique pas seulement la circulation de biens matériels, mais aussi de biens immatériels comme la propriété intellectuelle, la technologie et le crédit.

Si les instruments juridiques offrent d'indispensables garanties aux multinationales, le fait de cultiver des liens informels et de nouer des partenariats et des relations de confiance est tout aussi important pour assurer le bon fonctionnement des réseaux de production internationaux. Ce type de relations est particulièrement important dans les chaînes de valeur à forte intensité de connaissances, dans la mesure où il faut éviter le risque de fuites technologiques et les problèmes de codification des caractéristiques contractuelles et anticiper les imprévus.

Une coordination continentale est indispensable pour relever ces défis imbriqués. L'ampleur des défis et des bénéfices sociaux découlant de l'essor de chaînes de valeur régionales (création d'emplois et industrialisation notamment) exige que les pouvoirs publics interviennent. Néanmoins, les gouvernements nationaux ne peuvent pas, seuls, apporter toutes les solutions. L'absence de producteurs nationaux compétitifs dans certains secteurs stratégiques (l'industrie pharmaceutique par exemple) requiert une action politique concertée, afin d'attirer des investissements et de cibler le renforcement des capacités (encadré 1.2). Enfin, les nouveaux modes de production nécessitent une

coopération renforcée : la circulation fluide des biens, des services, des données et des financements d'un pays à l'autre dépend de la coopération internationale pour lever les entraves tout au long d'une chaîne d'approvisionnement (CUA/OCDE, 2021 sur le commerce en ligne).

Encadré 1.2. Adopter des stratégies continentales et régionales pour développer des chaînes de valeur pharmaceutiques et médicales en Afrique

La dépendance de l'Afrique à l'égard des importations de produits médicaux a fragilisé la capacité des pays à affronter la pandémie de coronavirus. Au moins 70 à 90 % des produits pharmaceutiques consommés localement sont importés. En 2020, les principaux exportateurs de produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux vers l'Afrique (UE, Inde, Suisse, Chine et États-Unis, dans cet ordre) ont décrété des interdictions d'exportation et/ou des fermetures d'usines avec à la clé une augmentation des prix et, du fait de la baisse du trafic aérien, une hausse des coûts de transport.

Le secteur pharmaceutique africain est confronté à trois grandes difficultés : i) une faible productivité ; ii) un accès limité des populations aux produits, à cause de problèmes de disponibilité, de prix et de transport ; et iii) un éventail de produits de médiocre qualité et peu diversifiés (ONUUDI, 2019). Alors que l'Inde et la Chine comptent respectivement 5 000 et 10 500 entreprises pharmaceutiques, les pays africains doivent se partager 375 fabricants de médicaments pour 1.3 milliard d'habitants. Même lorsque les médicaments sont disponibles, leurs prix ne sont pas compétitifs du fait de coûts de production élevés. En outre, les patients africains doivent assumer une part importante des dépenses, de 36 % en moyenne, faute de systèmes d'assurance maladie suffisants. Tous ces facteurs réduisent le retour sur investissement pour les sociétés pharmaceutiques (CENUA, 2019).

Les gouvernements africains ont réagi à la désorganisation des chaînes de valeur provoquée par la pandémie en réaffectant leurs unités de fabrication et en facilitant l'accès aux fournitures médicales. Des sociétés africaines de vêtements, comme Hela au Kenya, ont été mobilisées pour produire, avec le soutien des pouvoirs publics, des équipements de protection individuelle, certaines envisageant même de se reconvertir définitivement dans cette activité (Maylie, 2020). À l'échelle du continent, la plateforme africaine de fournitures médicales a permis, par un dispositif numérique, des achats groupés de médicaments indépendamment de la taille des marchés (Nkengasong, 2021). Ces solutions numériques peuvent rationaliser la chaîne d'approvisionnement en fournitures médicales et contribuer à la réalisation d'économies d'échelle (Conway et al., 2019).

La ZLECAf pourrait faciliter la mise en œuvre de stratégies continentales visant à créer une filière pharmaceutique. Pour commencer, la levée des règles de propriété intellectuelle pourrait favoriser les transferts de technologie et permettre la production locale de médicaments génériques et de vaccins contre le COVID-19. Ensuite, l'accélération d'initiatives régionales pourrait renforcer les capacités à constituer des capacités régionales de fabrication. En 2007, l'UA a lancé le plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA) en concertation avec des établissements publics et privés de santé africains et certaines communautés économiques régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le PMPA entend améliorer les capacités de production locales à travers des formations, des investissements, des activités de recherche et développement et l'harmonisation des cadres réglementaires, conformément aux normes de bonnes pratiques de fabrication de l'Organisation

Encadré 1.2. Adopter des stratégies continentales et régionales pour développer des chaînes de valeur pharmaceutiques et médicales en Afrique (suite)

mondiale de la santé (OMS). L'initiative de fabrication de produits pharmaceutiques soutenue par la ZLECAf, actuellement testée à titre pilote dans dix pays, ouvre la voie à des systèmes d'achats groupés destinés à combler le déficit d'investissement dans des capacités de fabrication locales à grande échelle.

Source : Compilation des auteurs.

Les responsables politiques doivent éviter les écueils liés à l'essor des chaînes de valeur régionales

La corrélation entre le développement de chaînes de valeur régionales et la résilience macroéconomique est complexe. Les chaînes de valeur régionales permettent aux producteurs africains de diversifier les sources de la demande et de l'offre et de réduire leur exposition aux chocs propres à chaque pays (Caselli, Fracasso et Traverso, 2019 ; OMC, 2020). Au Kenya, par exemple, les producteurs des filières du thé et de l'horticulture desservant plusieurs marchés d'exportation ont vu la sophistication de leurs produits augmenter de 40 % après la crise financière mondiale de 2008-09 et la sécheresse de 2011. À l'inverse, les entreprises n'exportant que vers une seule destination ont connu un recul d'environ 30 % de la sophistication de leurs produits (Krishnan et Pasquali, 2020).

Les responsables politiques doivent être conscients des risques de contagion liés aux réseaux internationaux de production. La régionalisation pourrait réduire la longueur matérielle des chaînes d'approvisionnement mais pas leur fragmentation, dans la mesure où les produits peuvent traverser des frontières à chaque étape du processus de transformation. L'interdépendance des entreprises et des pays au sein d'un réseau international de production synchronise leurs activités économiques, ce qui les expose davantage aux chocs dans les pays où est localisée une partie de la chaîne de production. Dans la mesure où les économies africaines, en particulier les pays riches en ressources, connaissent une croissance du PIB plus volatile que dans d'autres régions (CUA/OCDE, 2018), les chaînes de valeur régionales peuvent les exposer à un risque de contagion par des chocs macroéconomiques régionaux.

La structure de gouvernance des chaînes de valeur régionales peut aider les entreprises à supporter ces chocs. Une étude de 2020 sur la chaîne de valeur régionale de l'habillement en Afrique australe suggère que les détaillants sud-africains honorent leurs engagements contractuels et soutiennent leurs fournisseurs directs les plus importants, en partie pour préserver des relations durables. À l'inverse, les petits producteurs qui vendent leurs produits aux détaillants par le biais d'intermédiaires sont confrontés à des baisses de prix drastiques sans bénéficier d'aucun soutien de leurs partenaires en aval (Pasquali et Godfrey, 2021). À l'issue d'un examen de la littérature, Bacchetta et al. (2021) concluent que la propagation des chocs par les chaînes d'approvisionnement dépend de la complémentarité des séquences de production, de la concentration des fournisseurs ou des clients dans chaque segment et du type de chocs (localisé/simultané à l'échelle mondiale). Une veille macroéconomique devrait permettre d'opérer un suivi attentif des chaînes d'approvisionnement caractérisées par le faible nombre de fournisseurs ou d'acheteurs et l'implication systématique du pôle d'un réseau. Les pouvoirs publics peuvent travailler avec les entreprises pour améliorer l'anticipation des risques et organiser un soutien ponctuel en cas de crise (OCDE, 2021b).

La ZLECAf peut favoriser la création d'emplois en Afrique grâce à la libéralisation du commerce, mais la qualité de ces emplois reste préoccupante. Un exercice récent de modélisation par Bengoa et al. (2021) montre que lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, la ZLECAf pourrait stimuler l'emploi de 2.1 % par rapport à 2014, l'année de référence. Les petites économies, comme le Bénin ou le Togo, devraient tirer les plus grands bénéfices de la libéralisation des échanges. Des prévisions de la Banque mondiale (2020b) tablent également sur une importante redistribution des emplois entre secteurs, avec une hausse nette du nombre de travailleurs dans les industries manufacturières à forte intensité d'énergie (acier et aluminium notamment), les services publics, le commerce, le divertissement et d'autres services. Les organismes officiels en charge de préserver la réglementation du travail seront de plus en plus essentiels pour garantir la création d'emplois de qualité dans les chaînes de valeur régionales. Une enquête menée auprès de 31 entreprises de l'habillement en Eswatini et au Lesotho, opérant sur les marchés mondiaux et régionaux, ne relève pas d'écart notable des conditions de travail entre ces deux types de chaînes (Pasquali, 2021).

Des mesures proactives visant à améliorer la valorisation sociale dans les chaînes de valeur régionales sont vitales pour garantir une transformation inclusive. La mise à niveau économique découlant d'une meilleure intégration dans les chaînes de valeur ne garantit pas l'amélioration des conditions de travail ni une hausse des revenus des travailleurs et des entreprises du secteur informel. Une étude portant sur des usines de confection au Maroc révèle que les acheteurs mondiaux pour la mode éphémère proposent des contrats stables et une meilleure protection sociale de leurs ouvriers très qualifiés tout en employant parallèlement des sous-traitants occasionnels (en particulier pour l'emballage et le chargement) offrant des conditions de travail et des contrats médiocres (Barrientos, Gereffi et Rossi, 2011). Les responsables politiques doivent s'atteler à toute une série de difficultés, allant des droits de propriété à la protection du travail afin de garantir une distribution équitable des bénéfices aux producteurs en bas des chaînes de valeur (Meagher, 2019). Une meilleure prise en compte des commerçants transfrontaliers informels, qui échappent souvent aux statistiques officielles (encadré 1.3), pourrait améliorer l'inclusivité et la résilience aux chocs. Des données empiriques recueillies en Afrique de l'Est suggèrent que l'activité de ces commerçants a pratiquement été réduite à néant pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19 (encadré 1.3).

Encadré 1.3. La ZLECAf et le commerce informel

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité aux chocs des commerçants africains informels. Le commerce transfrontalier informel constitue toujours la principale source de revenu pour environ 43 % des ménages africains (Afrika et Ajumbo, 2021). Les mesures de couvre-feu et les retards aux frontières ont provoqué des pertes considérables de denrées périssables et de produits agricoles pour le commerce africain, formel et informel. En Ouganda, le commerce transfrontalier informel a reculé, passant de 44 millions USD au premier trimestre de 2020 à 1 million USD à peine en avril 2020 (estimations), et a peine à se redresser après la réouverture des frontières (CENUA, 2021). En outre, les incidents liés aux pots-de-vin et autres amendes illicites imposés par les douaniers et la police des frontières ont augmenté de pratiquement 50 % en avril 2020 par rapport à la même période un an auparavant (Bouët, Cissé et Traoré, 2020).

Les responsables politiques doivent impérativement constituer des bases de connaissances et d'informations sur le commerce transfrontalier informel. Selon les estimations actuelles du commerce transfrontalier informel, ces échanges pourraient représenter entre 11 à 40 % du total des exportations intra-africaines (Mold et

Encadré 1.3. La ZLECAf et le commerce informel (suite)

Chowdhury, 2021). Le programme statistique panafricain d'Eurostat collecte d'autres éléments sur le commerce transfrontalier informel en s'appuyant sur la méthodologie de l'UA. Leur publication est attendue en 2022. De telles données pourraient aider les décideurs à élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques.

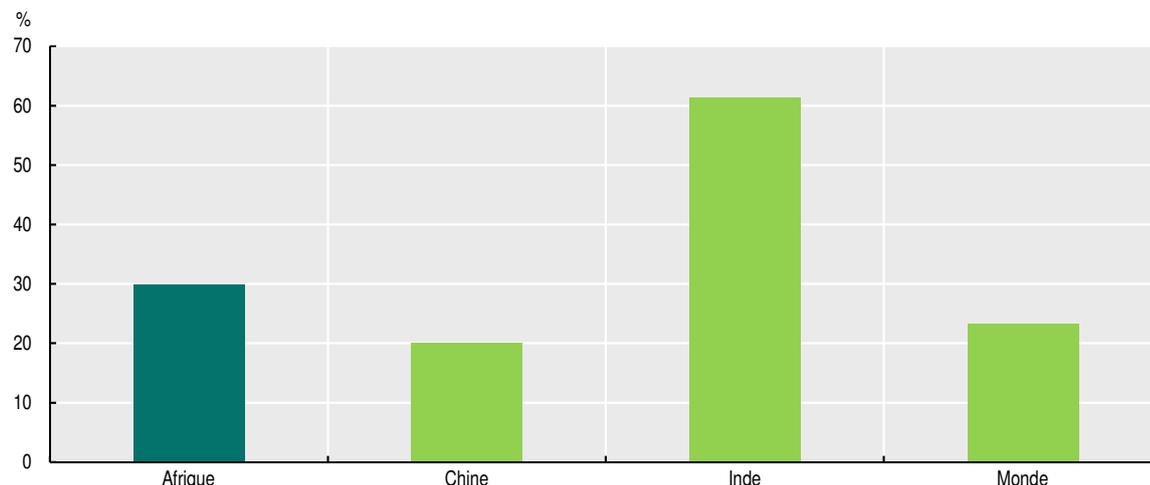
La ZLECAf est l'occasion pour les gouvernements d'engager une valorisation progressive du commerce transfrontalier. Les pouvoirs publics peuvent déjà réduire les coûts de la formalisation du commerce transfrontalier en proposant des orientations sur les procédures commerciales, en créant des guichets uniques pour réduire la charge administrative, en facilitant les paiements mobiles transfrontaliers et en adaptant les règles en matière de documentation et de formalités aux petits commerçants (surtout ceux dont le niveau d'alphabétisation est faible). Les décideurs politiques peuvent aussi réfléchir à la constitution de places de marché dédiées au commerce transfrontalier hors taxes, à l'instar du programme *haats* le long de la frontière entre le Bangladesh et l'Inde (Kathuria, 2018). Avec quelque 635 villes frontalières situées à moins de 40 kilomètres les unes des autres, l'Afrique pourrait rapidement accroître l'efficacité du commerce transfrontalier informel grâce à ces espaces commerciaux naturels (OCDE/CSAO, 2020). En outre, la réduction des barrières au commerce (en particulier en termes de sécurité alimentaire et de normes) et l'accélération des procédures douanières pourraient contribuer à cette valorisation du commerce informel (Bensassi, Jarreau et Mitaritonna, 2019).

Source : Compilation des auteurs.

Le développement de réseaux de production régionaux comporte d'autres risques pour la durabilité environnementale. Quantité de problèmes environnementaux peuvent surgir du fait de la participation aux chaînes de valeur mondiales, depuis la fréquence accrue et l'allongement des périodes de sécheresse jusqu'à la dégradation de l'habitat côtier liée à une aquaculture plus intensive en passant par l'empoisonnement des sols provoqué par les métaux, les colorants et les agents de blanchiment utilisés dans les industries textiles. Selon un récent exercice de modélisation, la libéralisation des échanges et l'évolution des structures de production consécutives à l'entrée en vigueur de la ZLECAf pourraient conduire à une baisse des polluants atmosphériques de 21.5 % mais, parallèlement, à une hausse des émissions de CO₂ de 0.3 % et des émissions de gaz à effet de serre hors CO₂ de 19.6 % (Bengoa et al., 2021).

Contrairement aux régions développées qui ont pu réagir de manière séquentielle aux pressions environnementales et de développement, l'Afrique doit relever en même temps tous ces défis. Alors que l'Afrique ne contribue qu'à hauteur de 3 % aux émissions mondiales de CO₂, de nouvelles données compilées pour ce rapport montrent que la pollution atmosphérique a augmenté de manière inquiétante au cours de la dernière décennie. En 2019, la pollution par les particules dans l'air ambiant – à imputer en partie à l'augmentation de l'activité économique et du transport² – est à l'origine d'au moins 383 000 décès prématurés en Afrique, soit environ 7.4 % du total des décès prématurés liés à ce type de pollution dans le monde, à comparer au niveau de 3.6 % en 1990. Malgré une base de départ plus faible, l'accélération est plus rapide que dans le reste du monde : sur la période 2010-19, l'augmentation du nombre de décès liés à la pollution par les particules dans l'air ambiant en Afrique a dépassé de 30 % ceux enregistrés dans le reste du monde et de 50 % ceux de la Chine (graphique 1.13).

Graphique 1.13. Évolution en pourcentage des décès prématurés liés à la pollution par les particules dans l'air ambiant en Afrique, en Chine, en Inde et dans le monde, 2010-19



Source : Roy, R. (à paraître), “The case for intra-continental trade: The re-orientation of Africa's trade and the twin challenges of development and environment”, document de travail pour *Dynamiques du développement en Afrique 2022*, d'après des données de IHME (2019), *The Global Burden of Diseases 2019* (base de données), www.healthdata.org/gbd/2019.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299821>

Les politiques en faveur des chaînes de valeur régionales peuvent profiter des tendances auxquelles la pandémie a donné un coup d'accélérateur

L'évolution du paysage de l'investissement appelle à davantage d'opérations intra-africaines et de coordination continentale

L'ampleur des défis auxquels sont confrontés les gouvernements africains et le volume limité de fonds disponibles rendent nécessaires d'optimiser la mobilisation des ressources domestiques et d'associer le secteur privé au financement du développement des chaînes de valeur régionales. Le déficit infrastructurel de l'Afrique, qu'il va falloir impérativement combler pour accompagner l'essor des chaînes de valeur, pourrait nécessiter entre 130 et 170 milliards USD par an. Avec la pandémie de COVID-19, les recettes publiques se sont contractées de 13 % et risquent de ne pas retrouver leurs niveaux pré-pandémie avant 2024. Dans le même temps, le service total de la dette extérieure des pays africains a augmenté, passant de 3.1 % du PIB en 2019 à 4.0 % en 2020 – le niveau le plus élevé depuis 2000. Des partenariats stratégiques avec le secteur privé seront décisifs pour débloquer de nouvelles sources de financement des chaînes de valeur régionales, sachant en particulier que les fonds privés ne représentent que 7 à 8 % des investissements infrastructurels en Afrique (Ndzana Olomo, 2021).

La pandémie a singulièrement désorganisé les apports extérieurs de financement à l'Afrique – une situation qui requiert l'attention des décideurs politiques. Les apports totaux d'IDE vers l'Afrique, y compris les investissements en faveur de nouvelles installations et les fusions et acquisitions d'entreprises existantes, ont chuté de 18 %, plombés par le choc initial du COVID-19. Cet effondrement, de 46 milliards USD en 2019 à 38 milliards USD en 2020, faisait suite au ralentissement général des IDE au début de la pandémie (CNUCED, 2021). Par ailleurs, les remises migratoires et les flux de portefeuille destinés à l'Afrique ont diminué en 2020. Alors que les perspectives de l'investissement dans le monde se sont stabilisées par rapport aux premières phases de la pandémie, les

gouvernements africains doivent revoir leurs stratégies d'investissement pour profiter de la réorganisation des chaînes d'approvisionnement mondiales et de l'impôt minimum mondial sur les sociétés.

Les pays africains doivent harmoniser leurs cadres d'investissement et créer des liens pour débloquer les investissements intra-africains

La ZLECAf pourrait accroître l'attractivité de l'Afrique pour les investisseurs et ouvrir de nouvelles perspectives pour les investissements intra-africains. L'intégration des marchés africains peut attirer des investissements productifs supplémentaires dans les réseaux de production régionaux existants (l'agroalimentaire par exemple) et les chaînes de valeur régionales émergentes (l'industrie pharmaceutique notamment). Actuellement, les IDE intra-africains en faveur de nouveaux projets ne représentent que 6.8 % du total en 2018, contre 50 % en Asie (CUA/OCDE, 2019). Cependant, des estimations reposant sur l'équation de gravité (encadré 1.1) suggèrent que la libéralisation des échanges de biens et de services et la mise en place des protocoles de la ZLECAf sur l'investissement et les droits de propriété intellectuelle pourraient entraîner une hausse de 14 % des IDE intra-africains en faveur de nouveaux projets par rapport au niveau de 2018 (Shingal et Mendez-Parra, 2020).

L'adoption d'un cadre d'investissement commun peut ressouder un paysage actuel plutôt fragmenté. Les gouvernements africains ont approuvé 854 traités bilatéraux d'investissement (dont 512 sont entrés en vigueur), parmi lesquels 169 concernent des relations intra-africaines (44 en vigueur). L'harmonisation des législations nationales en matière d'investissement conformément au protocole de la ZLECAf pourrait doper les opérations intra-africaines dans la mesure où ce dernier protège les investisseurs étrangers et réduit les risques et les aléas pour tous les investisseurs (encadré 1.4).

Encadré 1.4. Mise en œuvre du protocole sur les investissements de la ZLECAf

Le protocole sur les investissements de la ZLECAf offre un cadre commun aux pays membres dans le but de favoriser la coopération. Il s'appuie sur le code panafricain des investissements adopté en octobre 2017 par le Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration de l'UA. Il couvre un large éventail de sujets, dont les droits de propriété intellectuelle, les obligations des investisseurs, la concurrence, les transferts de technologie et la fiscalité (CUA, 2017).

Pour tirer pleinement parti du protocole sur les investissements, les pays membres de l'UA doivent harmoniser leurs législations en la matière, y compris les règles communes concernant la protection des droits des investisseurs et la conformité nationale. Les pays de l'UA conservent leur autonomie pour tout ce qui a trait à la promotion, la facilitation et la régulation des investissements et des investisseurs. Plusieurs pays membres ont élaboré des stratégies nationales pour la mise en œuvre de la ZLECAf en partenariat avec la Commission de l'UA et des organisations internationales et régionales, assorties d'objectifs d'investissement pour les secteurs stratégiques. La stratégie du Kenya par exemple, Vision 2030, définit six secteurs prioritaires pour attirer des investisseurs et progresser dans la chaîne de valeur. Pour coordonner les travaux des ministères et des parties prenantes concernés à l'échelle du pays, le Ghana a institué des bureaux nationaux de coordination de la ZLECAf et le Nigéria a créé des comités d'action.

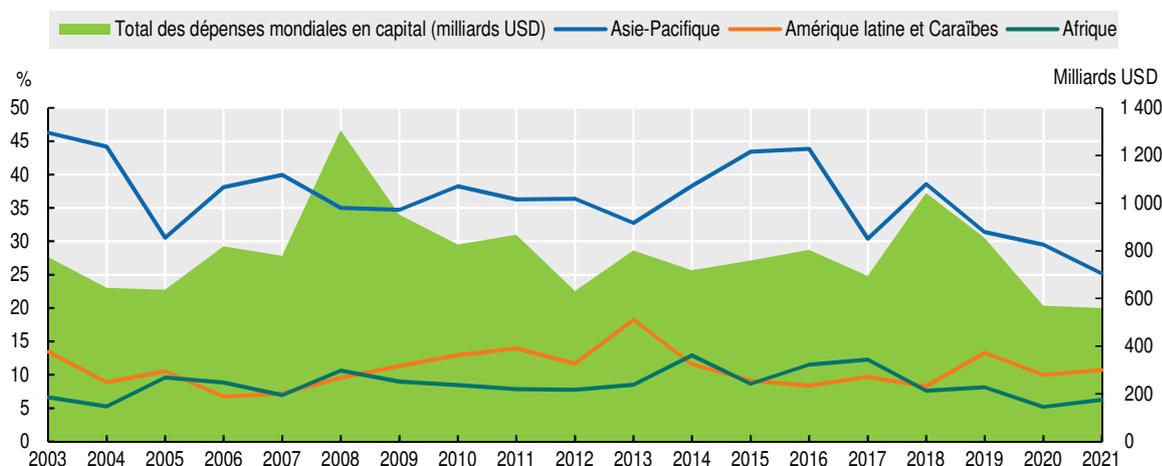
Source : Compilation des auteurs.

L'expérience souligne la nécessité de renforcer les liens entre les entreprises africaines chefs de file et les fournisseurs locaux. Même lorsque des entreprises chefs de file et des start-ups à croissance rapide étendent leur présence dans d'autres pays d'Afrique, leurs liens en amont avec les fournisseurs locaux peuvent rester restreints. C'est le cas, par exemple, de l'expansion des chaînes de supermarchés sud-africains dans les pays de la SADC, dominées par des géants du secteur comme Shoprite. Les exigences de contenu local et les droits de douane sur les importations limitent les possibilités du côté de l'offre, tandis que le manque de perspectives de financement, de formation et de réseautage empêche les fournisseurs nationaux d'être compétitifs et de respecter les normes (CNUCED, 2021 ; Nickanor et al., 2020).

L'éventuelle restructuration des réseaux de production mondiaux et la montée en puissance des secteurs du numérique en Afrique pourraient créer de nouveaux débouchés pour les investissements

Les IDE en faveur de nouveaux projets en Afrique – qui reflètent les futures tendances de l'investissement – sont sur une trajectoire descendante depuis 2017. Le graphique 1.14 illustre ce ralentissement, observé en Afrique et dans la région Asie-Pacifique avant la pandémie de COVID-19. Les flux entrants en faveur de l'Afrique, qui représentaient 12.3 % de la part de marché mondial en 2017, ont chuté à 5.1 % en 2020 – leur plus faible niveau depuis 2004. La diminution du rendement moyen des IDE en faveur de nouveaux projets, en particulier dans les industries extractives et le secteur minier, qui s'établit actuellement à moins de 2 %, pourrait expliquer cette tendance au repli des IDE dans les pays en développement et, en particulier, les pays africains tributaires des matières premières (Evenett et Fritz, 2021). Des retours sur investissement relativement plus élevés dans le secteur manufacturier – de 7 % – pourraient potentiellement renforcer le réalignement observé en Afrique des activités extractives vers le secteur manufacturier et les services (CUA/OCDE, 2021).

Graphique 1.14. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, en % des dépenses mondiales en capital, 2003-21



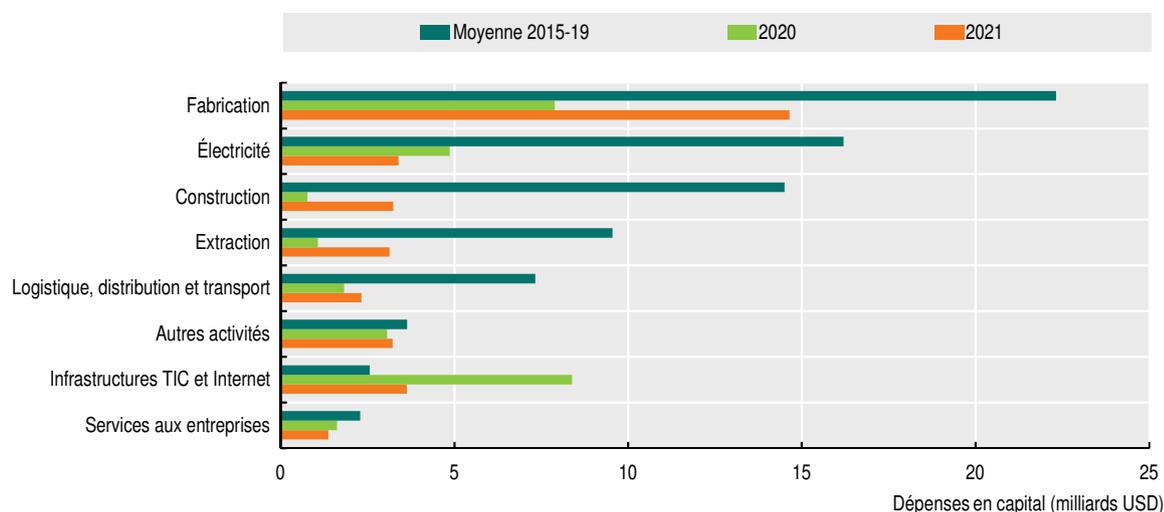
Source : Calculs des auteurs d'après fDi Markets (2021), fDi Markets (base de données), www.fdimarkets.com.
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299840>

Les éventuels ajustements opérés par les multinationales pour renforcer la résilience aux chocs des chaînes d'approvisionnement transfrontalières pourraient attirer de nouveaux investissements en Afrique. La hausse des investissements en Afrique par

des multinationales européennes pourrait ainsi réduire la distance entre fournisseurs et clients (délocalisation de proximité ou *nearshoring*) sans rapatrier toutes les opérations dans le pays d'origine (relocalisation ou *reshoring*) (UE, 2021). En Afrique du Nord, le pôle automobile du Maroc à Tanger, Tanger Automotive City, a continué d'attirer en 2020 plus de 50 entreprises, malgré le choc de la pandémie. Cela s'explique par la proximité du pays avec l'Europe et des liens logistiques bien établis, par ses coûts de main-d'œuvre compétitifs et sa stabilité politique. Néanmoins, les chaînes d'approvisionnement transfrontalières restent complexes et difficiles à reconfigurer à brève échéance.

Les infrastructures TIC et Internet conservent leur pouvoir d'attraction sur les investisseurs étrangers. Malgré la tendance générale au repli des IDE en faveur de nouveaux projets en Afrique, les investissements destinés aux industries TIC du continent ont augmenté en 2020, une situation qui pourrait accélérer la transformation digitale de l'Afrique (graphique 1.15). En outre, le nombre de start-ups africaines ayant réussi à lever des fonds a progressé de 44 % en 2020, affichant un taux de croissance sur cinq ans six fois supérieur au niveau mondial (Maher et al., 2021). Selon les prévisions, l'économie Internet en Afrique pourrait représenter 5.2 % du PIB continental d'ici 2025 et passer à 8.5 % en 2050, contre 4.5 % en 2020 (Google/IFC, 2020).

Graphique 1.15. IDE en faveur de nouveaux projets en Afrique, par secteur d'activité, 2015-21



Source : Calculs des auteurs d'après fDi Markets (2021), fDi Markets (base de données), www.fdimarkets.com.
StatLink <https://doi.org/10.1787/888934299859>

L'impôt minimum mondial sur les sociétés montre que la coordination internationale peut réduire les possibilités de concurrence fiscale déloyale pour attirer les investissements

L'adoption, décidée en juillet 2021, d'un impôt minimum mondial sur les sociétés – qui devrait entrer en vigueur en 2023 – va remodeler l'attractivité de l'Afrique pour les multinationales. La coordination internationale pour appliquer un impôt minimum mondial sur les bénéfices des entreprises contribuera à encadrer la concurrence fiscale et à accroître les recettes publiques des gouvernements africains (encadré 1.5). D'autres facteurs, tels que la qualité des institutions économiques publiques, la taille des marchés intérieurs et l'accès à des intrants et une main-d'œuvre qualifiée, joueront un rôle encore plus déterminant pour les économies africaines souhaitant attirer des multinationales.

Il existe toutefois un risque de voir apparaître d'autres pratiques néfastes pour attirer les IDE, par exemple en abaissant les normes en matière de travail et d'environnement

pour obtenir des IDE. La coopération autour des investissements doit donc prévoir des mesures de sauvegarde sociales et environnementales pour éviter un nivellement par le bas dans ces domaines. L'intégration des normes de travail dans les politiques d'investissement de la ZLECAf, à l'instar d'autres accords commerciaux préférentiels avec l'UE (Tout sauf les armes) et les États-Unis (Loi sur la Croissance et les Opportunités Économiques en Afrique), pourrait limiter les éventuelles pressions sociales découlant de la nécessité d'attirer des IDE.

Encadré 1.5. Recettes publiques : les implications de l'impôt minimum mondial sur les sociétés

Le double processus de mondialisation et de digitalisation de l'économie a entraîné un certain nombre de défis importants pour la fiscalité des entreprises. La mondialisation conduit à la création de chaînes de valeur couvrant de nombreux pays, de sorte qu'il peut se révéler difficile de leur attribuer des droits d'imposition spécifiques. Ce faisant, bon nombre de multinationales finissent par bénéficier de taux d'imposition effectifs peu élevés. La digitalisation accentue ces problèmes en permettant à des entreprises étrangères de devenir des acteurs importants sur un marché local sans pour autant avoir une présence physique sur place laquelle, traditionnellement, déclenche une forme de taxation. Ces questions revêtent une importance particulière pour les gouvernements africains qui, en moyenne, sont deux fois plus dépendants de l'impôt sur les sociétés que les pays de l'OCDE : en 2019, l'impôt sur les sociétés représentait 18.8 % des rentrées fiscales en Afrique, contre 10 % dans les pays de l'OCDE (CUA/ATAF/OCDE, 2021).

Pour faire face à ces défis croissants, les 141 membres du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) se sont employés à actualiser les normes internationales en matière de fiscalité. En octobre 2021, 137 membres avaient validé une solution aux difficultés fiscales soulevées par la digitalisation de l'économie, reposant sur deux piliers. Les pays africains membres du cadre inclusif ainsi que le Forum africain d'administration fiscale (ATAF) ont joué un rôle clé dans ces négociations, veillant à ce que les principales composantes soient adaptées aux besoins de l'Afrique. Le premier pilier s'attache au problème de la présence sur le marché déconnectée d'une présence physique, en établissant le droit pour les pays où les multinationales les plus importantes et les plus rentables ont leurs marchés d'imposer une partie de leur chiffre d'affaires. Le second pilier traite des taux d'imposition effectifs peu élevés dans certaines juridictions, introduisant un impôt minimum mondial d'au moins 15 %.

Ces réformes pourraient aider les gouvernements africains à accroître fortement les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés dans les prochaines années. Au niveau mondial, le premier pilier devrait permettre la réallocation de 100 milliards USD aux juridictions de marché, tandis que le second pilier engendrera 150 milliards USD de rentrées fiscales supplémentaires par an. L'impôt minimum mondial mettra fin à la surenchère nuisible entourant la fiscalité des entreprises qui a induit la généralisation d'incitations fiscales généreuses mais souvent inefficaces en Afrique (plus de 80 % des pays d'Afrique subsaharienne ont ainsi récemment proposé des exonérations d'impôt)³. La réforme des incitations fiscales sera l'une des grandes priorités de nombreux gouvernements dans les années à venir. Associées à l'application de normes en matière d'investissement (sociales ou environnementales), ces réformes devraient créer de nouvelles demandes pesant sur les gouvernements africains, qui auront besoin de tout le soutien de leurs partenaires du développement.

Source : Compilation des auteurs.

La transformation digitale peut favoriser l'essor des chaînes de valeur régionales mais elle accroît les risques d'exclusion et d'inégalité

La pandémie de COVID-19 accélère la transformation digitale de l'Afrique, comme le soulignait le dernier rapport sur les dynamiques de développement sur le continent (CUA/OCDE, 2021). Selon les enquêtes de conjoncture de la Banque mondiale (2021b), une entreprise africaine sur cinq s'est convertie aux technologies numériques ou a intensifié son recours à ces technologies en réaction au choc provoqué par la crise sanitaire. L'utilisation des services financiers numériques a elle aussi bondi. La valeur des transactions monétaires mobiles en Afrique a progressé de 28 % par rapport à 2019, atteignant en décembre 2020 un total de 45.4 milliards USD. Par ailleurs, plusieurs gouvernements africains font de la transformation digitale l'un des piliers de leurs stratégies de redressement post-COVID (tableau 1.1). La stratégie de transformation digitale adoptée par l'UA pour la période 2020-30 jouera également un rôle clé pour donner aux pays africains un poids supplémentaire dans la définition de la gouvernance mondiale des données. Le chapitre 1 de l'édition 2021 de *Dynamiques du développement en Afrique* (CUA/OCDE, 2021) met en avant plusieurs axes de l'action publique visant à stimuler l'économie digitale régionale et à combler le fossé numérique.

Tableau 1.1. Initiatives digitales engagées par certains pays d'Afrique face à la crise du COVID-19

Initiatives pour le redressement numérique	
Échelle continentale	• Les États membres de l'UA ont convenu en décembre 2020 d'accélérer les négociations du protocole sur le commerce en ligne de la ZLECAf afin de définir des positions communes sur l'e-commerce, l'harmonisation des règles en matière d'économie numérique et la création d'un marché unique numérique africain (UA, 2020).
Cameroun	• À travers sa Stratégie nationale de développement 2020-30 (SND30), le Cameroun envisage d'investir 250 milliards de francs CFA (440 millions USD) dans l'extension de son réseau de fibre optique, de construire deux centres de données et d'introduire un système de gouvernance électronique.
Égypte	• L'Égypte prévoit d'investir plus de 360 millions USD pour connecter 1 million de ménages à la fibre optique afin d'accompagner la reprise et l'essor de l'économie numérique.
Ghana	• Le Ghana a lancé plusieurs initiatives en mai 2020 pour approfondir l'inclusion financière et créer un écosystème de paiements dématérialisés inclusif, assorti d'une réglementation, d'une protection du consommateur et d'une supervision adéquates.
Kenya	• Le programme de relance économique en huit points du Kenya a alloué 59 millions USD à l'éducation numérique en recrutant 10 000 enseignants et 1 000 stagiaires TIC (ministère de la Santé du Kenya, 2020).
Afrique du Sud	• Le plan d'investissement pour relancer l'économie après la pandémie de l'Afrique du Sud couvre sept projets d'infrastructures numériques pour une enveloppe totale d'environ 7.3 milliards USD et pourrait contribuer à créer 707 000 emplois (Habyaremye et al., 2021).

Source : Compilation des auteurs.

La transformation numérique peut permettre de surmonter les freins au développement des chaînes de valeur régionales

La transformation digitale peut accroître la compétitivité des producteurs africains. Dans l'agriculture par exemple, les solutions numériques peuvent augmenter la productivité, améliorer les liens avec le marché et renforcer l'inclusion financière (CUA/OCDE, 2021). L'industrie manufacturière traditionnelle dépend elle aussi toujours plus de services dématérialisés (TIC, marketing et distribution). En 2017, les prestations en ligne ont représenté 57 % des exportations africaines dans les TIC et les services aux entreprises, notamment l'assurance, les fonds de pension et les services financiers.

Les technologies digitales peuvent réduire les coûts du commerce transfrontalier en augmentant l'efficacité des services de support comme la logistique, le financement du commerce et les paiements. Les technologies de registre distribué (*blockchains*) permettent par exemple de signer des contrats intelligents qui accélèrent les paiements aux frontières tout en les rendant moins coûteux et plus efficaces. En mars 2021, le

groupe OCP a réalisé la première transaction commerciale intra-africaine reposant sur une chaîne de blocs, du Maroc vers l'Éthiopie, pour une valeur de 400 millions USD (OCP, 2021). Dans le secteur de la logistique, les services digitaux ont contribué à maintenir les activités économiques essentielles durant les confinements. Par exemple, TradeDepot, une plateforme électronique de logistique pour les micro-distributeurs du Nigéria, s'est associée au gouvernement d'État de Lagos pour soutenir sa stratégie de réponse alimentaire d'urgence.

L'adoption de nouvelles technologies peut contribuer à rendre les institutions en lien avec le commerce plus efficaces et faciliter la mise en œuvre de la ZLECAf. Les solutions *blockchain* pourraient servir à faire appliquer les règles d'origine en produisant, stockant et partageant des informations utilisées pour une vérification en temps réel et bon marché de la provenance d'un produit. L'adoption du zéro-papier et de technologies intelligentes de dédouanement pourrait rationaliser et accélérer les procédures aux frontières. Le système douanier automatisé du Maroc permet par exemple aux entreprises d'effectuer les démarches d'exportation en 15 à 20 minutes au lieu des deux à trois jours nécessaires auparavant pour récupérer les documents imprimés (INSME, 2019).

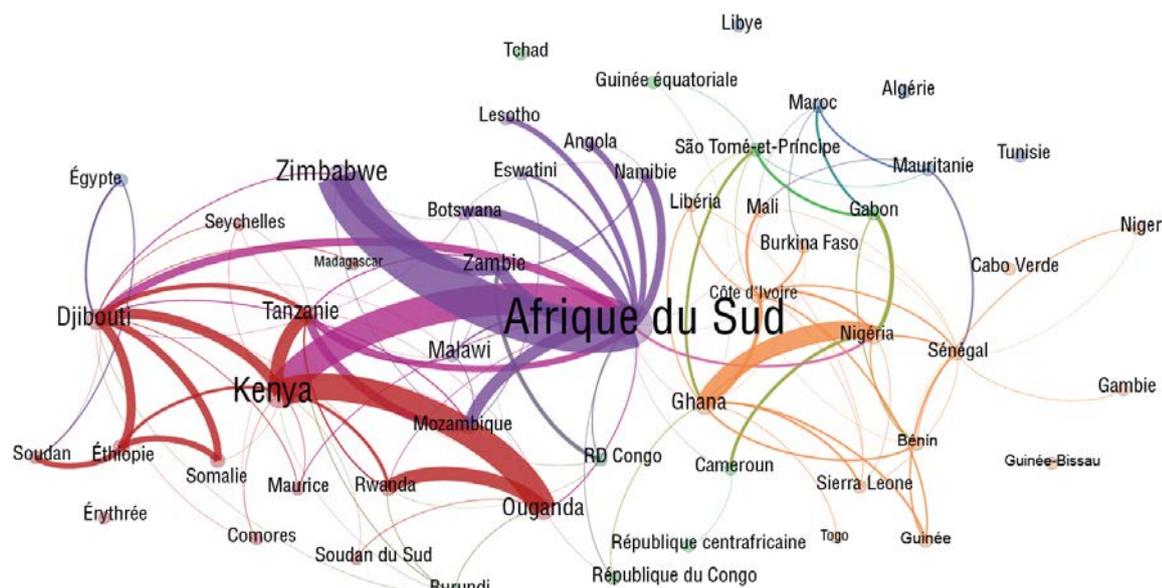
Les nouveaux modèles d'affaires bâtis sur le numérique permettent aux entreprises de contourner certains freins à l'exécution des contrats officiels et d'intégrer des acteurs informels. Ces modèles facilitent la coopération, la communication et le suivi par différents acteurs (telles que les multinationales et leurs fournisseurs) et à toutes les étapes des chaînes de valeur. Parallèlement, les contrats intelligents et les systèmes fondés sur l'indice de réputation sur les plateformes et les places de marché numériques offrent des mécanismes alternatifs pour identifier des partenaires fiables et garantir la redevabilité sans recourir à des démarches judiciaires. C'est un aspect crucial pour intégrer les producteurs africains informels dans les chaînes de valeur régionales. Ainsi au Kenya, plus de 13 000 agriculteurs et 6 000 fournisseurs utilisent désormais la plateforme mobile Twiga Foods pour écouler quotidiennement leurs produits directement aux 2 000 points de vente couverts.

Pour permettre des gains de productivité, renforcer le commerce transfrontalier et participer à des activités bâties sur le numérique, il faut développer l'économie digitale à travers les frontières. Une analyse des places de marché africaines révèle que 91 % des transactions sur le continent ont une portée exclusivement nationale (ITC, 2020) – signe de la difficulté pour les solutions numériques à s'imposer au-delà de leur marché d'origine. Les responsables politiques peuvent favoriser le développement d'une économie numérique au-delà de leurs frontières en adoptant des réglementations favorables (surtout dans le domaine de la fiscalité digitale), en facilitant la définition de normes pour l'interopérabilité et en incitant les start-ups innovantes à se lancer dans des créneaux vitaux tels que la finance et la logistique (CUA/OCDE, 2021).

La compétitivité des chaînes de valeur régionales passe impérativement par une circulation fluide et sécurisée des données d'un pays à l'autre. Les flux d'information entre acheteurs et vendeurs sous-tendent tous les processus de décision, de production et d'ajout de valeur dans le contexte de l'industrie 4.0. En 2020, la demande de largeur de bande Internet internationale (représentée par le trafic de pointe) a augmenté de 50 % ou plus sur 42 des 100 premières liaisons Internet internationales en Afrique. Connecter les économies numériques nationales aux économies numériques régionales en Afrique permettrait d'accroître leur compétitivité. De nouveaux modèles *hub-and-spoke* (réseaux en étoile) font leur apparition, de grands pays comme l'Afrique du Sud et le Kenya ayant un niveau plus dense de connexion avec les autres pays africains (graphique 1.16). Au-delà des infrastructures matérielles nécessaires pour assurer la circulation des

données, un solide cadre de gouvernance continental assurant l'équilibre entre les enjeux économiques, de respect de la vie privée et de souveraineté des données est absolument indispensable.

Graphique 1.16. Analyse des réseaux de bande passante Internet intra-africains, 2017-20



Source : Calculs des auteurs d'après Telegeography (2021), *Telegeography Database*, www2.telegeography.com/telegeography-report-and-database.

La transformation digitale peut s'accompagner de phénomènes d'exclusion et d'inégalité

La transformation digitale risque d'empêcher la participation de la grande majorité des entreprises et des travailleurs d'Afrique aux réseaux de production internationaux. L'adoption des technologies numériques exige des investissements fixes et des compétences qui dépassent les capacités des acteurs africains, réduisant encore davantage leurs perspectives d'intégration dans des chaînes de valeur mondiales. Ainsi, 31 % seulement des entreprises africaines ont leur propre site web, contre 39 % pour les pays en développement d'Asie et 48 % en Amérique latine et Caraïbes. Une concentration excessive des plateformes de commerce en ligne peut aussi entraîner une dépendance pour les petits fournisseurs et limiter leurs capacités à monter en gamme. Globalement, le changement technique dans les chaînes de valeur mondiales est de plus en plus défavorable aux travailleurs peu instruits, au profit des personnes ayant un niveau d'instruction élevé, ce qui réduit le potentiel de ces chaînes de valeur en matière de création d'emplois pour les travailleurs peu qualifiés d'Afrique (Reijnders, Timmer et Ye, 2021).

Enfin, l'automatisation permise par le numérique peut compromettre l'attractivité de l'Afrique pour les investisseurs internationaux et renforcer les inégalités sur le marché du travail. Selon des recherches récentes, l'automatisation à grande échelle, technologiquement faisable, pourrait mettre 10 à 15 ans avant d'être viable économiquement dans les chaînes de valeur africaines intensives en main-d'œuvre, comme le textile (ODI, 2018). En général, l'automatisation entraîne le remplacement d'un travailleur non qualifié par un travailleur qualifié et augmente de ce fait les inégalités de salaire entre ces catégories de travailleurs.

Encadré 1.6. Les chaînes de valeur agricoles dans les pays africains de langue portugaise face à l'arrivée du numérique

Les six pays d'Afrique ayant comme langue officielle le portugais représentent une part importante de la population et de l'économie du continent. En 2019, l'Angola, le Cabo Verde, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mozambique et São Tomé-et-Príncipe abritaient ensemble 66 millions d'habitants, pour un PIB de 120 milliards USD et une croissance du PIB réel de 0.5 %.

Ces pays sont confrontés à un certain nombre de difficultés pour intégrer les chaînes de valeur et diversifier leur base d'exportations. En 2018, le pétrole brut représentait jusqu'à 83.5 % des exportations de l'Angola et 63.3 % de celles de la Guinée équatoriale. Au Cabo Verde, le poisson préparé et en conserve était le produit le plus exporté, représentant 42.8 % du total. Au Mozambique, le charbon et les combustibles à base de charbon constituent le principal produit d'exportation, avec 22.1 % du total. À São Tomé-et-Príncipe, les fèves de cacao sont le premier produit d'exportation, représentant 50.9 % du total. En 2015, la participation combinée de ces pays aux chaînes de valeur agricoles s'établissait à 76 millions USD, l'équivalent de 0.05 % de leur PIB combiné, selon Casella et al. (2019). À titre de comparaison, la participation totale de l'Afrique aux chaînes de valeur agricoles mondiales ressortait à 8 541 millions USD.

La numérisation des chaînes de valeur agricoles pourrait améliorer l'accès de ces producteurs à de nouveaux marchés. Vodafone a ainsi soutenu une initiative au Mozambique, baptisée *Connected Farmer Alliance* (CFA). Cette plateforme dédiée à la filière agricole permet de suivre les cycles de production et facilite les paiements mobiles. CFA met en relation les agroindustriels et les petits fournisseurs, qui ont ainsi accès à de nouveaux marchés et voient leur productivité augmenter (Moceviciute et Babcock, 2016). Un autre exemple, toujours au Mozambique, est celui du fournisseur de commerce électronique Izysshop. Celui-ci vend des boîtes de fruits et de légumes achetés directement aux agriculteurs, qui peuvent gagner ainsi plus de 100 USD par mois, à comparer au salaire moyen de 18 à 20 USD dans le pays (GSMA, 2019).

L'intensification de la coopération internationale et des partenariats public-privé est indispensable pour améliorer les connaissances techniques et favoriser le développement de marchés locaux. En Angola, le programme de soutien à la production, à la diversification des exportations et à la substitution des importations (PRODESI) mis en place par les autorités vise à diversifier l'économie pour réduire la dépendance aux exportations de pétrole. PRODESI renforce les capacités des acteurs locaux à travers des initiatives comme la création d'une plateforme digitale. Grâce au soutien de l'UE, le programme fournit des informations sur les marchés locaux et internationaux et des systèmes de traçabilité des produits (UE, 2020). Depuis 2019, plus de 60 000 emplois ont ainsi pu être proposés grâce à 807 projets de soutien aux chaînes de valeur agricoles (ANGOP, 2021). Le projet de partenariat Guinée-Bissau/UE ACTIVA-PAIDR fait aussi partie des exemples intéressants : il cherche à développer des marchés locaux durables en améliorant les connaissances techniques et la mécanisation des pratiques agricoles. Ce faisant, la production de céréales a augmenté d'environ 85 % (Camões Instituto, 2021).

Source : Compilation des auteurs.

Le renforcement des capacités des producteurs et des institutions publiques en Afrique est indispensable pour leur permettre de bénéficier de l'élan mondial vers la durabilité

L'attention accrue apportée à la durabilité ouvre de nouvelles perspectives pour des chaînes de valeur inclusives et respectueuses de l'environnement

La demande grandissante pour une production et une consommation socialement et écologiquement responsables offre de nouvelles perspectives aux producteurs africains pour se lancer dans des activités à plus forte valeur ajoutée. L'élaboration de produits environnementaux, les modes de production locaux (comme le recyclage) et les énergies renouvelables font partie de ce nouveau champ des possibles, tout comme l'éco-étiquetage, la certification de la production et les nouvelles sources de financement. Les cinq chapitres régionaux de ce rapport apportent un éclairage nouveau sur le rôle de l'intégration régionale dans l'exploitation de ces nouvelles sources de demande et la poursuite d'activités plus haut de gamme. Le chapitre 3 souligne par exemple tout l'intérêt du pacte automobile panafricain pour faire face à une demande croissante de véhicules électriques tandis que le chapitre 5 revient sur le potentiel des énergies renouvelables pour les économies nord-africaines.

Ce mouvement mondial accentue la pression sur les producteurs, en particulier les multinationales, pour le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Depuis le début de la pandémie, 48 % des multinationales interrogées opérant dans des pays en développement accordent une importance accrue à la durabilité et à la décarbonation de leurs chaînes d'approvisionnement (Saurav, A. et al., 2021). Certains gouvernements mettent en place des instruments juridiquement contraignants pour garantir le respect des droits de l'homme et de l'environnement dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises, comme le cadre obligatoire de vigilance en matière de droits humains et environnementaux proposé par l'UE. La mise en place de normes pour la responsabilité sociale des entreprises et de critères ESG pourrait améliorer les conditions de travail, augmenter la valeur ajoutée des fournisseurs et éviter la dégradation de l'environnement dans les réseaux de production mondiaux. Par exemple, l'extraction de matières premières en vue de l'exportation est l'activité qui implique la plus grande part de travail des enfants (BIT/OCDE/OIM/UNICEF, 2019). Actuellement, entre 28 et 43 % du travail des enfants contribue indirectement aux exportations, aux premières étapes des chaînes d'approvisionnement (comme l'extraction de matières premières ou l'agriculture). Ces caractéristiques structurelles ont compliqué la progression dans les chaînes de valeur de plusieurs pays africains tributaires des exportations de produits de base.

De nouvelles sources de financement sont disponibles pour des investissements verts, sociaux et durables. L'investissement à impact social offre de nouvelles sources de financement pour les entreprises qui placent les objectifs en lien avec l'environnement, le social et la durabilité au cœur de leurs modèles d'affaires. Selon Hand et al. (2020), 52 % des investisseurs internationaux d'impact envisagent de renforcer leurs opérations en Afrique subsaharienne d'ici 2025. Au niveau des pays, les obligations vertes destinées à financer les investissements publics, en particulier dans les infrastructures, attirent de plus en plus les investisseurs institutionnels comme les fonds de pension et les compagnies d'assurance. Depuis 2020, le programme d'obligations souveraines vertes du gouvernement français a étendu la liste des projets éligibles (financés par l'émission d'obligations sur les marchés internationaux) au volet environnemental de l'aide publique au développement. À condition que cet exemple soit suivi par d'autres acteurs institutionnels, il s'agit là d'une étape importante susceptible d'enclencher une hausse substantielle des financements verts pour l'Afrique. Pour autant, entre 2012 et 2020, sept

pays africains seulement ont émis des obligations vertes, pour une enveloppe globale inférieure à 4 milliards USD (Amundi/IFC, 2021).

Le volet budgétaire des plans de relance post-COVID-19 pourrait contribuer à l'essor de chaînes de valeur régionales dans ce secteur. Dans le cadre des mesures de riposte à la pandémie, les gouvernements africains, à l'échelle nationale et continentale, apportent un appui budgétaire à l'investissement dans des infrastructures vertes et le secteur de l'énergie (tableau 1.2). Des systèmes adaptés de marchés publics pourraient utiliser ces fonds et l'élan politique actuel pour augmenter la demande de création de capacités productives régionales dans ce domaine.

Tableau 1.2. Face à la crise du COVID-19, certains pays d'Afrique tablent sur une relance verte

Initiatives pour une reprise verte	
Échelle continentale	<ul style="list-style-type: none"> La Commission de l'UA a lancé un nouveau plan quinquennal d'action pour une reprise verte sur le continent couvrant la période 2021-27, articulé autour de cinq priorités : i) financement climatique ; ii) énergies renouvelables, efficacité énergétique et programmes nationaux pour une transition juste ; iii) solutions basées sur la nature et priorité à la biodiversité ; iv) agriculture résiliente ; et v) villes vertes et résilientes.
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> L'Égypte a émis une obligation verte de 750 millions USD afin de financer une enveloppe de projets d'investissements publics écologiques de 1.95 milliard USD.
Éthiopie	<ul style="list-style-type: none"> L'Éthiopie prévoit de lancer un projet de quatre ans sur les solutions naturelles pour les infrastructures d'adduction d'eau et la résilience des communautés, avec un budget de 3.6 millions USD (IISD, 2020a).
Maurice	<ul style="list-style-type: none"> Le budget pour la reprise 2021/22 alloue 124 millions USD sur cinq ans au Fonds national pour l'environnement et le changement climatique en vue de réhabiliter le littoral, renforcer la surveillance de l'environnement et faire en sorte que 60 % des besoins énergétiques du pays soient couverts par des ressources renouvelables (FMI, 2021b).
Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> Le pays a débloqué 620 millions USD pour installer des systèmes solaires individuels dans 5 millions de foyers d'ici 2023 et créer 250 000 d'emplois dans le secteur de l'énergie (ESC, 2020). Il a également alloué 0.37 milliard USD aux activités de recherche et développement dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et alternatives.
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement a décidé d'exonérer de la TVA 22 types d'équipement fonctionnant à partir d'énergies renouvelables afin de stimuler la consommation de solutions vertes (IISD, 2020b).

Source : Compilation des auteurs.

La concrétisation de ces opportunités exige un soutien politique proactif afin de généraliser l'adoption des normes et débloquer de nouvelles sources de financement

Les politiques publiques sont déterminantes pour favoriser l'adoption des normes par les producteurs africains. Les responsables politiques peuvent promouvoir la montée en gamme en soutenant la labellisation des produits, l'obtention d'une certification internationale, les marques déposées et les marques commerciales. L'application réussie de ces normes varie selon les chaînes de valeur et le contexte local. Par exemple, les producteurs locaux n'ont souvent pas conscience de ces processus d'adoption de normes ou les comprennent mal, et n'ont pas les compétences ni les moyens financiers pour investir et les mettre en œuvre (CUA/OCDE, 2019). Le renforcement des capacités institutionnelles dans les infrastructures de métrologie, de normalisation et d'accréditation est également essentiel pour garantir la compétitivité des producteurs locaux, empêcher le déchargement de produits nocifs (appareils électroniques par exemple) et éviter d'attirer des activités industrielles polluantes.

Des mesures politiques proactives sont également indispensables pour débloquer les financements liés à la durabilité. La coordination entre gouvernements africains, banques publiques de développement et donateurs est indispensable pour attirer de nouveaux investissements privés, atténuer les risques, résoudre les problèmes d'approvisionnement et éviter l'« écoblanchiment »⁴. Dans le même temps, l'adoption par les multinationales de normes sociales institutionnelles pourrait être facilitée par des cadres réglementaires nationaux plus stricts et une concertation avec les autorités locales afin d'améliorer la

visibilité des chaînes d’approvisionnement. Enfin, le recours aux marchés publics pour soutenir l’essor des chaînes de valeur régionales exige de renforcer la gouvernance afin d’éviter tout risque de corruption et étendre l’éligibilité des entreprises au-delà des fournisseurs nationaux (voir le chapitre 2 sur les mesures politiques).

Annexe 1.A1. Description technique de l’exercice de modélisation vectorielle autorégressive mondiale

Depuis son introduction en 1980 par le prix Nobel Christopher Sims, le modèle vectoriel autorégressif (VAR) est l’outil économétrique par excellence de toute analyse empirique ou fondée sur des données. Il sert également à établir des prévisions du dynamisme macroéconomique d’un pays (Sims, 1980). Un modèle vectoriel autorégressif mondial (GVAR) transpose l’analyse originale du VAR, centrée sur un pays, à un contexte international (di Mauro et Pesaran, 2013). Techniquement parlant, un modèle GVAR est une suite de modèles VARX imbriqués (un modèle VAR intégrant un ensemble de variables exogènes) dans lequel chaque VARX correspond à un pays donné. Un modèle VARX résume les données historiques disponibles sur les interrelations entre les variables macroéconomiques dudit pays (production et inflation par exemple) et sur les interrelations entre ces variables et les variables macroéconomiques correspondantes des autres pays présents dans le modèle GVAR.

Notre exercice de modélisation GVAR intègre dix pays d’Afrique (Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maroc, Maurice, Namibie et Tunisie), la Chine, des pays membres de l’UE et les États-Unis. Le modèle VARX du Botswana synthétise les interrelations entre les variables macroéconomiques domestiques entre elles et avec les moyennes pondérées des mêmes variables pour tous les autres pays. Les pondérations sont calculées en fonction de l’importance des échanges bilatéraux (importations et exportations) entre le Botswana et chacun des trois autres pays dans le total des échanges du Botswana.

Tableau 1.A1.1. Variables (exprimées en logarithmes)

	Endogènes			Exogène	
	Produit intérieur brut national	Indice des prix intérieurs à la consommation	Taux de change monnaie locale/USD (déflaté)	Produit intérieur brut étranger	Taux de change devise/USD (déflaté)
Botswana	Oui	Oui	Oui	MP	Non
Cameroun	Oui	Oui	Oui	MP	Non
Égypte	Oui	Oui	Oui	MP	Non
Ghana	Oui	Non	Non	MP	Non
Kenya	Oui	Oui	Oui	MP	Non
Maurice	Oui	Oui	Oui	MP	Non
Maroc	Oui	Oui	Oui	MP	Non
Namibie	Oui	Oui	Oui	MP	Non
Afrique du Sud	Oui	Oui	Oui	MP	Non
Tunisie	Oui	Oui	Oui	MP	Non
Chine	Oui	Non	Oui	MPhA	Non
Union européenne	Oui	Non	Oui	MPhA	Non
États-Unis	Oui	Oui	Non	MPhA	-

Note : MP = moyenne pondérée ; MPhA = moyenne pondérée hors Afrique. Tous les modèles VARX, utilisent l’indice des prix à la consommation des États-Unis comme variable exogène supplémentaire.

Les caractéristiques spécifiques de notre exercice de modélisation, le modèle GVAR-1.0 OCDE/Afrique, sont les suivantes :

- échantillon pour les estimations : séries trimestrielles pour la période allant du troisième trimestre 2019 au premier trimestre 2000 ;

- variables (détaillées par pays dans le tableau 1.A1.1) : produit intérieur brut (PIB), indice des prix à la consommation (IPC), taux de change monnaie locale/USD divisé par l'IPC national, taux d'intérêt à long terme ;
- transformation des variables : différence première du PIB en logarithme, différence première de l'IPC en logarithme pour les pays hors Afrique, différence deuxième de l'IPC en logarithme pour les pays africains et transformation de Pesaran du taux d'intérêt : $0.25 \times \log(1+r/100)$ où r est le taux d'intérêt nominal en points de pourcentage ;
- détails de l'estimation : moindres carrés ordinaires, équation par équation, en excluant les termes de cointégration.

Notes

1. Les pays de comparaison sont notamment le Bangladesh, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et le Viet Nam. Le choix des pays d'Afrique et des pays d'Asie a été conditionné par la disponibilité des données.
2. Selon un exercice de modélisation (<https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1029/2018JD029336>), la poussière minérale du désert (naturelle) est la première source de mortalité liée à la pollution de l'air en Afrique, devant la pollution atmosphérique industrielle/domestique (production industrielle, production d'énergie, transports, émissions des ménages autres que les feux) et la combustion de biomasse. En Afrique du Sud, la mortalité liée à la pollution de l'air est dominée par les secteurs industriel et domestique, avec 15 000 décès prématurés.
3. Voir www.oecd.org/tax/options-for-low-income-countries-effective-and-efficient-use-of-tax-incentives-for-investment.htm.
4. L'écoblanchiment renvoie à la pratique consistant à fournir des informations trompeuses sur les caractéristiques de durabilité des produits.

Références

- Abreha, K. et al. (2020), « Africa in manufacturing global value chains: Cross-country patterns in the dynamics of linkages », *Policy Research Working Paper*, No. 9439, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1596/1813-9450-9439>.
- Afrika, J.-G. K. et G. Ajumbo (2012), « Informal cross-border trade in Africa: Implications and policy recommendations », *AfDB Africa Economic Brief*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/en/documents/document/economic-brief-informal-cross-border-trade-in-africa-implications-and-policy-recommendations-30008.
- Amundi/IFC (2021), *Emerging Market Green Bonds Report 2020*, Amundi Asset Management et Société financière internationale, <https://research-center.amundi.com/article/emerging-market-green-bonds-report-2020>.
- ANGOP (2021), « PRODESI with 4 new projects approved », *Communiqué de presse*, 14 août, Angola Press Agency, www.angop.ao/en/noticias/economia/prodesi-com-4-novos-projectos-aprovados/ (consulté le 15 septembre 2021).
- Antimiani, A. et L. Cernat (2021), « Untapping the full development potential of trade along global supply chain: "GVCs for LDCs" proposal », *Journal of World Trade*, Vol. 55/5.
- Antràs, P. et A. de Gortari (2020), « On the geography of global value chains », *Econometrica*, Vol. 88/4, pp. 1553-1598, <https://doi.org/10.3982/ECTA15362>.
- Bacchetta, M. et al. (2021), « COVID-19 and global value chains: A discussion of arguments on value chain organization and the role of the WTO », *Staff Working Paper ERSD*, Organisation mondiale du commerce, Genève, www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd202103_e.pdf.
- Banque mondiale (2021a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators> (consulté le 1^{er} juin 2021).
- Banque mondiale (2021b), « COVID-19: Impact on firms », *Enterprise Surveys*, Banque mondiale, Washington, DC, www.enterprisesurveys.org/en/covid-19.
- Banque mondiale (2020a), *Rapport sur le développement dans le monde : le commerce au service du développement à l'ère de la mondialisation des chaînes de valeur*, Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/publication/wdr2020.

- Banque mondiale (2020b), *The African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34139/9781464815591.pdf>.
- Barrientos, S., G. Gereffi et A. Rossi (2011), « Economic and social upgrading in global production networks: A new paradigm for a changing world », *International Labour Review*, Vol. 150/3-4, pp. 319-340, <https://doi.org/10.1111/j.1564-913X.2011.00119.x>.
- Bauer, S.-E. et al. (2019), « Desert dust, industrialization, and agricultural fires: Health impacts of outdoor air pollution in Africa », *Journal of Geophysical Research: Atmospheres*, Vol. 124/7, pp. 4104-4120, <https://doi.org/10.1029/2018JD029336>.
- Bengoa, M. et al. (2021), « Environmental effects of the African Continental Free Trade Agreement: A computable general equilibrium model approach », *Journal of African Trade*, <https://doi.org/10.2991/jat.k.210719.001>.
- Bensassi, S., J. Jarreau et C. Mitaritonna (2019), « Regional integration and informal trade in Africa: Evidence from Benin's borders », *Journal of African Economies*, Vol. 28/1, <https://doi.org/10.1093/jae/ejy016>.
- BIT/OCDE/OIM/UNICEF (2019), *Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*, Organisation internationale du travail, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation internationale pour les migrations et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Genève, www.oecd.org/corruption/ending-child-labour-forced-labour-and-human-trafficking-in-global-supply-chains.htm.
- Bouët, A., B. Cissé et F. Traoré (2020), « Chapter 5: Informal cross-border trade in Africa », in A. Bouët et al. (dir. pub.), *Africa Agriculture Trade Monitor 2020*, International Food Policy Research Institute, Washington, DC, pp. 119-148, https://doi.org/10.2499/9780896293908_05.
- BPESA (2021), « Global Sector Jobs Report Q4 2020 », *BPESA News*, Business Process Enabling South Africa, <https://bpsa.org.za/news/359-gbs-sector-jobs-report-q4-2020.html>.
- Cadestin, C. et al. (2021), « Multinational enterprises and intangible capital », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n°118, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6827b3c9-en>.
- Camões Instituto (2021), *Apoio Integrado ao Desenvolvimento Rural nas Regiões de Bafatá, Tombali e Quinara*, www.instituto-camoes.pt/images/cooperacao2/UE-ACTIVA_Vfinal.pdf.
- Carrère, C. et V. Strauss-Kahn (2017), « Export survival and the dynamics of experience », *Review of World Economics*, No. 3, <https://doi.org/10.1007/s10290-017-0277-1>.
- Casella, B. et al. (2019), *UNCTAD-Eora Global Value Chain Database*, <https://worldmrio.com/unctadgvc/> (consulté le 15 septembre 2021).
- Caselli, M., A. Fracasso et S. Traverso (2019), « Globalization and electoral outcomes: Evidence from Italy », *Economics & Politics*, Vol. 32/1, pp. 68-103, <https://doi.org/10.1111/ecpo.12147>.
- CENUA (2021), *Waving or Drowning? The Impact of Covid-19 Pandemic on East African Trade*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Abeba, <https://hdl.handle.net/10855/43923>.
- CENUA (2019), *Healthcare and Economic Growth in Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Abeba, <https://hdl.handle.net/10855/43118>.
- CEPII (2021), BACI (base de données), www.cepii.fr/cepii/fr/bdd_modele/presentation.asp?id=37 (consulté le 1^{er} juin 2021).
- Chidede T. (2021), *AfCFTA Phase II and III Negotiations – Update*, Tralac Trade Law Centre, South Africa, www.tralac.org/blog/article/15090-afcfta-phase-ii-and-iii-negotiations-update.html.
- CNUCED (2021), *Transforming Southern Africa: Harnessing Regional Value Chains and Industrial Policy for Development*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, https://unctad.org/system/files/official-document/gdsecidc2021d1_en.pdf.
- Conway, M. et al. (2019), *Should Sub-Saharan Africa Make Its Own Drugs?*, McKinsey & Company, www.mckinsey.com/industries/public-and-social-sector/our-insights/should-sub-saharan-africa-make-its-own-drugs.
- CUA (2020), *Statistiques du commerce international africain*, Commission de l'Union africaine, Addis Abeba, https://au.int/sites/default/files/documents/39607-doc-af-trade_yearbook2020_v4_comp-compressé_1.pdf.
- CUA (2017), *Code panafricain d'investissement – Projet*, Commission de l'Union africaine, Addis Abeba, https://au.int/sites/default/files/documents/32844-doc-projet_code_panafricain_dinvestissements_decembre_2016.pdf.
- CUA/ATAF/OCDE (2021), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2021 : 1990-2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c511aa1e-en-fr>.

- CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, CUA, Addis Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr>.
- CUA/OCDE (2019), *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive*, Éditions OCDE, Paris/CUA, Addis Abeba, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>.
- CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités*, Éditions OCDE, Paris/CUA, Addis Abeba, <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- Di Mauro, F. et M. Pesaran, (2013), *The GVAR Handbook: Structure and Applications of a Macro Model of the Global Economy for Policy Analysis*, Oxford University Press.
- ESC (2020), *Bouncing Back: Nigeria Economic Sustainability Plan*, Economic Sustainability Committee, Abuja, <https://media.premiumtimesng.com/wp-content/files/2020/06/ESC-Plan-compressed-1.pdf>.
- ESCAP/Banque mondiale (2021), *ESCAP-World Bank Trade Cost Database*, Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, www.unescap.org/resources/escap-world-bank-trade-cost-database (consulté le 4 octobre 2021).
- Evenett, S.-J. et J. Fritz (2021), *Foreign investment: How to make it work for developing countries*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne, <https://iap.unido.org/articles/foreign-investment-how-make-it-work-developing-countries>.
- fDi Markets (2021), *fDi Markets* (base de données), www.fdimarkets.com (consulté le 24 septembre 2021).
- Fernandes, A.-M. et al. (2019), « Are trade preferences a panacea? The export impact of the African Growth and Opportunity Act », *Policy Research Working Paper*, No. 8 753, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31316>
- FMI (2021a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), prévisions d'octobre 2021, <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2021/October> (consulté le 27 novembre 2021).
- FMI (2021b), *Policy Responses to COVID-19: Policy Tracker*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#G>.
- Gereffi, G. et X. Luo (2014), « Risks and opportunities of participation in global value chains », *Policy Research Paper*, No. 6847, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1017/9781108559423.014>.
- Google/IFC (2020), *e-Conomy Africa 2020: Africa's \$180 billion Internet economy future*, Société financière internationale, Washington, DC, <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/e358c23f-afe3-49c5-a509-034257688580/e-Conomy-Africa-2020.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nmuGYF2>.
- GSMA (2019), *E-commerce in agriculture: New business models for smallholders' inclusion into the formal economy*, Global System for Mobile Communications, Londres, <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2019/05/E-commerce-in-agriculture-new-business-models-for-smallholders-inclusion-into-the-formal-economy.pdf>.
- Habiyaremye, A. (2021), « Co-operative learning and resilience to COVID-19 in a small-sized South African enterprise », *Sustainability*, Vol. 13/4, pp. 1-17, <https://doi.org/10.3390/su13041976>.
- Hand, D. et al. (2020), *Annual Impact Investor Survey*, Global Impact Investing Network, New York, <https://thegiin.org/assets/GIIN%20Annual%20Impact%20Investor%20Survey%202020.pdf>.
- IHME (2019), *The Global Burden of Diseases 2019* (base de données), Institute for Health Metrics and Evaluation, www.healthdata.org/gbd/2019 (consulté le 8 septembre 2021).
- IISD (2020a), *USD 3.6 Million for Nature-Based Solutions in Ethiopia*, International Institute for Sustainable Development, Winnipeg, www.iisd.org/sustainable-recovery/news/3-6-million-for-nature-based-solutions-in-ethiopia/#:~:text=The%20UN%20Economic%20Commission%20for,and%20community%20resilience%20in%20Ethiopia.
- IISD (2020b), *Stimulus for renewable energy technologies in Senegal*, International Institute for Sustainable Development, Winnipeg, www.iisd.org/sustainable-recovery/news/stimulus-for-renewable-energy-technologies-in-senegal/.
- INSME (2019), *Digitalising foreign trade procedures and boosting innovation in Morocco with PortNet*, Réseau international des PME, Rome, www.insme.org/foreign-trade-customs-import-export-port-ecosystem-logistics-ecosystem/.
- ITC (2020), *Business and policy insights: Mapping e-Marketplaces in Africa*, Centre du commerce international, Genève, www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/B2C-marketplaces-20201221_final_Low-res.pdf.
- Kathuria, S. (2018), *A Glass Half Full: The Promise of Regional Trade in South Asia*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/30246>.

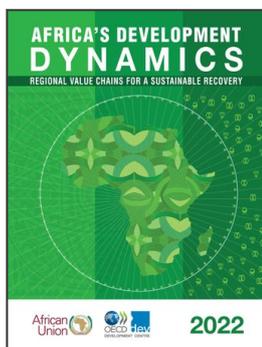
- Krishnan, A. et G. Pasquali (2020), « Do more diversified suppliers rebound faster than concentrated suppliers in times of shocks? Insight from Kenya », *WIDER Background Note 2020/8*, Helsinki, <https://doi.org/10.35188/UNU-WIDER/WBN/2020-8>.
- Lakner, C. et al. (2021), « Actualisation des estimations de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté : retour sur 2020 et perspectives pour 2021 », *Blog de données*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/actualisation-des-estimations-impact-pandemie-covid-19-sur-pauvrete>.
- Maher, H. et al. (2021), « Overcoming Africa's tech startup obstacles: How established enterprises can help the region's innovators scale up », BCG blog, Boston, <https://www.bcg.com/publications/2021/new-strategies-needed-to-help-tech-startups-in-africa>.
- Mathieu, E. et al. (2021), « Coronavirus (COVID-19) Vaccinations », *Our World in Data* (base de données), <https://ourworldindata.org/covid-vaccinations> (consulté le 5 octobre 2021).
- Maylie, D. (2020), *As apparel orders drop, one manufacturer in Africa turns to PPE*, Société financière internationale, Washington, DC, www.ifc.org/wps/wcm/connect/region_ext_content/ifc_external_corporate_site/sub-saharan+afrika/news/as+apparel+orders+drop%2C+one+manufacturer+in+afrika+turns+to+ppe.
- Meagher, K. (2019), « Working in chains: African informal workers and global value chains », *Agrarian South: Journal of Political Economy*, Vol. 8/1-2, pp. 64-92, <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/2277976019848567>.
- Ministère de la santé du Kenya (2020), *President Uhuru announce 31 new cases of COVID-19 & unveils an e-Economic Stimulus Programme to stimulate growth Nairobi*, www.health.go.ke/president-uhuru-announce-31-new-cases-of-covid-19-unveils-an-8-economic-stimulus-programme-to-stimulate-growth-nairobi-saturday-may-23-2020/, (consulté le 27 septembre 2021).
- Mocevicute, E. et L. Babcock (2016), *Assessing the impact of a commercial mobile agriculture (mAgri) solution*, Technoserve, www.technoserve.org/wp-content/uploads/2016/11/case-study-connected-farmer-alliance.pdf.
- Mold, A. et S. Chowdhury (2021), « Why the extent of intra-African trade is much higher than commonly believed – and what this means for the AfCFTA », *Africa in Focus* (blog), The Brookings Institution, Washington, DC, www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2021/05/19/why-the-extent-of-intra-african-trade-is-much-higher-than-commonly-believed-and-what-this-means-for-the-afcfta/.
- Nations Unies (2021), « Monthly trade data », *UN Comtrade* (base de données), Nations Unies, New York, <https://comtrade.un.org/> (consulté le 8 septembre 2021).
- Ndzana Olomo, P. (2021), « The African Union Private Sector Development Strategy: A catalyzer of socio-economic transformation in Africa », *Georgetown Journal of International Affairs*, <https://gjia.georgetown.edu/2021/07/15/the-african-union-private-sector-development-strategy-a-catalyzer-of-socio-economic-transformation-in-africa/>.
- Newman, C. et al. (2019), « Linked-in by FDI: The Role of Firm-Level Relationships for Knowledge Transfers in Africa and Asia », *Journal of Development Studies*, Vol. 56/3, pp. 451-468, <https://doi.org/10.1080/00220388.2019.1585813>.
- Nickanor, N. et al. (2020), « Revisiting the African supermarket revolution: The case of Windhoek, Namibia », *Development Southern Africa*, Vol. 38/2, pp. 230-247, <https://doi.org/10.1080/0376835X.2020.1819774>.
- Nizzana Olomo, P. (2021), « The African Union Private Sector Development Strategy: A catalyzer of socio-economic transformation in Africa », *Georgetown Journal of International Affairs*, <https://gjia.georgetown.edu/2021/07/15/the-african-union-private-sector-development-strategy-a-catalyzer-of-socio-economic-transformation-in-africa/>.
- Nkengasong, J. (2021), « Building a new public health order for Africa – and a new approach to financing it », *Foresight Africa 2021*, The Brookings Institution, Washington, DC, www.brookings.edu/essay/support-for-public-health-preparing-for-the-next-pandemic/.
- OCDE (2021a), *Business Insights on Emerging Markets 2021*, Réseau des marchés émergents de l'OCDE, Centre de développement de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/dev/Business-Insights-Emerging-Markets-2021.pdf.
- OCDE (2021b), « Global value chains: Efficiency and risks in the context of COVID-19 », *OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/67c75fdc-en>.
- OCDE/CSAO (2020), « Dynamiques de l'urbanisation africaine 2020 : Africapolis, une nouvelle géographie urbaine », *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/481c7f49-fr>.

- OCDE/CSAO (2016), « Transformations in the food economy & implications for policy making » (brochure), Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/swac/topics/handout-transformations-food-economy-ENG.pdf.
- OCP (2021), « La Trade and Development Bank, le Groupe OCP, et dtledgers propulsent le commerce intra-africain d'engrais grâce à la blockchain en pleine pandémie de Covid-19 », OCP, https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-03/CP%20OCP%20TDB-DLT_29032021_vFR.pdf.
- ODI (2018), « Digitalisation and the future of manufacturing in Africa », Overseas Development Institute, Londres, <https://set.odi.org/digitalisation-manufacturing/>.
- OMC (2020), « Trade Costs in the Time of Global Pandemic », Covid-19 Reports, No. 11, Organisation mondiale du commerce, Genève, <https://doi.org/10.30875/e29b9dca-en>.
- ONUDI (2019), « The pharmaceutical industry in Sub-Saharan Africa: A guide for promoting pharmaceutical production in Africa », Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne, www.unido.org/sites/default/files/files/2019-10/pharmaceutical_industry_in_sub-saharan_africa_guide_book.pdf.
- Pahl, S. et al. (2019), « Jobs in global value chains: New evidence for four African countries in international perspective », *Policy Research Working Paper*, No. 8953, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1596/1813-9450-8953>.
- Pasquali, G. (2021), « Labour conditions in regional versus global value chains: Insights from apparel firms in Lesotho and Eswatini », *WIDER Working Paper*, <https://doi.org/10.35188/unu-wider/2021/085-6>.
- Pasquali, G. et S. Godfrey (2021), « Governance of Eswatini apparel regional value chains and the implications of Covid-19 », *European Journal of Development Research*, <https://doi.org/10.1057/s41287-021-00383-3>.
- Reijnders, L. S. M., M. P. Timmer et X. Ye (2021), « Labour demand in global value chains: Is there a bias against unskilled work? », *The World Economy*, Vol. 44/9, pp. 2547-2571, <https://doi.org/10.1111/twec.13092>.
- Roy, R. (à paraître), « The case for intra-continental trade: The re-orientation of Africa's trade and the twin challenges of development and environment », document de travail pour *Dynamiques du développement en Afrique 2022*.
- Saurav, A. et al. (2021), *The Impact of COVID 19 on Foreign Investors: Evidence from the Quarterly Global Multinational Enterprise Pulse Survey for the First Quarter of 2021*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35803>.
- Shingal, A. et M. Mendez-Parra (2020), « African greenfield investment and the likely effect of the African Continental Free Trade Area », *Working Paper 387*, Indian Council for Research on International Economic Relations, https://icrier.org/pdf/Working_Paper_387.pdf.
- Signé, L. et C. van der Ven (2019), *Keys to Success for the AfCFTA Negotiations*, Brookings Institution, Washington, DC, www.brookings.edu/research/keys-to-success-for-the-afcfta-negotiations/.
- Sims, A.C. (1980) « Macroeconomics and Reality », *Econometrica*, Vol. 48/1, pp. 1-48 <https://doi.org/10.2307/1912017>.
- Tang, H., Z. Zhihua et A.G. Zeufack (2021), « Assessing Asia: Sub-Saharan Africa global value chain linkages », *Kiel Working Papers*, No. 2159, Kiel Institute for the World Economy, <https://documents.worldbank.org/pt/publication/documents-reports/documentdetail/564331623060653603/assessing-asia-sub-saharan-africa-global-value-chain-linkages>.
- Telegeography (2021), *Telegeography Database*, www2.telegeography.com/telegeography-report-and-database (consulté le 21 septembre 2021).
- UA (2020), « Rapport de S.E. M. Mahamadou Issoufou, président de la République du Niger et leader désigné pour la promotion de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) », 13^e session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine, 5 décembre, Union africaine, Addis Abeba, https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/39710-wd-ext-assembly_au_2_xiii_e.pdf.
- UA/AUDA-NEPAD/BAfD (2021), « African Heads of States and Governments adopt the second phase of the Programme for Infrastructure Development in Africa (PIDA PAP 2) and the Africa Single Electricity Market (AfSEM) », Union africaine/Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD/Banque africaine de développement, Addis Abeba, <https://www.au-pida.org/news/african-heads-of-states-and-governments-adopt-the-second-phase-of-the-programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida-pap-2-and-the-africa-single-electricity-market-afsem/>.

UE (2021), "Post Covid-19 value chains: Options for reshoring production back to Europe in a globalised economy", Union européenne, Bruxelles, [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/653626/EXPO_STU\(2021\)653626_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/653626/EXPO_STU(2021)653626_EN.pdf).

UE (2020), "VCA4D Angola Coffee April 2020", Union européenne, Bruxelles, www.europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d-/searchgroup?text=café%20angola.





Extrait de :

Africa's Development Dynamics 2022

Regional Value Chains for a Sustainable Recovery

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/2e3b97fd-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2022), « Pourquoi les chaînes de valeur régionales sont importantes pour la reprise économique en Afrique », dans *Africa's Development Dynamics 2022 : Regional Value Chains for a Sustainable Recovery*, Commission de l'Union africaine, Addis Ababa/Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/89f80a61-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.